

**ANNEXE D**  
**CORRESPONDANCES**

**Tableau ?. Espèces de poissons présentes dans la rivière des Outaouais et ses affluents entre Rapides-des-Joachims et Carillon.**

Espèce de poisson	Rapides-des-Joachims à Sheenboro	Sheenboro à Portage-du-Fort	Portage-du-Fort à Quyon	Quyon à Hull	Hull à Carillon
Achigan à grande bouche		X	X	X	X
Achigan à petite bouche	X	X	X	X	X
Alose savoureuse					X*
Anguille d'Amérique	X	X	X	X	X
Barbotte brune	X	X	X	X	X
Barbotte des rapides					X**
Barbotte jaune				X	X
Barbue de rivière	X	X	X	X	X
Carpe			X	X	X
Chabot tacheté				X	
Chabot visqueux		X			
Chat-fou brun					X
Chat-fou liséré					X***
Chevalier blanc	X	X	X	X	X
Chevalier de rivière		X	X	X	X
Chevalier jaune			X		X
Chevalier rouge	X	X	X	X	X
Cisco de lac	X			X	X
Couette					X
Crapet à longues oreilles					X
Crapet arlequin					X
Crapet de roche	X	X	X	X	X
Crapet-soleil	X	X	X	X	X

**Tableau ?. Espèces de poissons présentes dans la rivière des Outaouais et ses affluents entre Rapides-des-Joachims et Carillon.**

Espèce de poisson	Rapides-des-Joachims à Sheenboro	Sheenboro à Portage-du-Fort	Portage-du-Fort à Quyón	Quyón à Hull	Hull à Carillon
Crayon d'argent					X
Dard à ventre jaune				X	
Doré jaune	X	X	X	X	X
Doré noir	X	X	X	X	X
Éperlan arc-en-ciel	X			X	X
Épinoche à cinq épines	X	X		X	X
Épinoche à neuf épines	X			X	X
Épinoche à trois épines	X				
Esturgeon jaune	X	X	X	X	X
Fondule barré		X	X	X	X
Fouille-roche gris				X	X
Fouille-roche zébré	X	X	X	X	X
Gaspureau					X
Grand brochet	X	X	X	X	X
Grand corégone	X	X			X
Lamproie argentée	X	X		X	X
Lamproie de l'Est					X
Lamproie du Nord					X****
Laquaiche argentée	X	X	X	X	X
Lépisosté osseux		X	X	X	X
Lotte		X	X	X	X
Malachigan					X
Marigane noire				X	X

**Tableau ?. Espèces de poissons présentes dans la rivière des Outaouais et ses affluents entre Rapides-des-Joachims et Carillon.**

Espèce de poisson	Rapides-des-Joachims à Sheenboro	Sheenboro à Portage-du-Fort	Portage-du-Fort à Quyon	Quyon à Hull	Hull à Carillon
Maskinongé	X	X	X	X	X
Méné à nageoires rouges			X	X	X
Méné bleu					X
Méné d'argent				X	X
Méné émeraude		X	X	X	X
Méné jaune			X	X	X
Méné laiton		X			X
Méné paille				X	X
Méné pâle				X	
Menton noir	X			X	X
Meunier noir	X	X	X	X	X
Meunier rouge	X		X	X	X
Mulet à cornes				X	
Mulet perlé	X	X		X	X
Museau noir	X			X	
Naseux des rapides				X	X
Omble de fontaine	X				
Omisco					X
Quitouche	X	X	X	X	X
Perchaude	X	X	X	X	X
Poisson-castor					X
Queue à tache noire		X	X	X	X
Raseux-de-terre gris				X	X

**Tableau ?. Espèces de poissons présentes dans la rivière des Outaouais et ses affluents entre Rapides-des-Joachims et Carillon.**

Espèce de poisson	Rapides-des-Joachims à Sheenboro	Sheenboro à Portage-du-Fort	Portage-du-Fort à Quyon	Quyon à Hull	Hull à Carillon
Raseux-de-terre noir		X	X	X	X
Tête-de-boule					X
Tête rose				X	X
Touladi	X				
Truite arc-en-ciel	X				
Truite brune				X	X
Umbre de vase				X	X
Ventre citron		X			
Ventre-pourri	X	X	X	X	
Ventre rouge du Nord					X

**Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable**

\* : Spécimens capturés aux stations 3 et 14 de la rivière Rouge en 2002

\*\* : Spécimen capturé dans la rivière Petite Nation en mai 2001

\*\*\* : Spécimens capturés au rapide Farmers au printemps 1999

\*\*\*\* : Spécimens capturés au rapide Farmers en 2002

### Nombre d'espèces par bief

Bief	Nombre d'espèces présentes dans le bief	Nombre d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables présentes dans le bief
Rapides-des-Joachims à Sheenboro	33	1
Sheenboro à Portage-du-Fort	34	3
Portage-du-Fort à Quyon	32	2
Quyon à Hull	53	3
Hull à Carillon	66	6
<b>Rapides-des-Joachims à Carillon</b>	<b>79</b>	<b>6</b>

**De:** Chantal.Picard@mddep.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 29 mars 2007 10:17  
**À:** Mathieu Rouleau  
**Cc:** jocelyn.caron@mrnf.gouv.qc.ca  
**Objet:** RE : CDPNQ - Quyon

**Pièces jointes:** quai quyon.pdf; C.oderatus.pdf; F.autumnalis.pdf



**Objet:** Demande d'informations sur les espèces menacées ou vulnérables ou susceptible d'être ainsi désignées du projet CIMA+ localisé à Quyon

Monsieur Mathieu Rouleau,

[\(excusez le délai, j'avais des problèmes avec le logiciel!\)](#)

En réponse à votre demande d'information du 19 mars 2007 concernant les espèces floristiques menacées ou vulnérables de la région délimitée dans votre carte et relativement au dossier de CIMA+, veuillez prendre connaissance de ce qui suit.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à être incorporées au centre et des recherches sur le terrain s'avère essentielles pour obtenir un portrait général des espèces menacées du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. **Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.**

Suite à la consultation des informations du CDPNQ, nous vous avisons de la présence, pour votre zone à l'étude sous évaluation, de mentions de deux plantes désignée susceptibles d'être ainsi désignées au Québec.

Vous trouverez ci-joints les fichiers qui présentent l'information détaillée pour les occurrences et qui indiquent les habitats potentiels de ces espèces situées dans la zone à l'étude ainsi que des mesures d'atténuation possibles. Veuillez noter les renseignements suivants pour les champs "PRÉCISION" et "LATITUDE" "LONGITUDE":

**PRÉCISION :** La précision de cette occurrence [4 possibilités : "S" i.e. dans un rayon de 100 m; "M" i.e. dans un rayon de 1,5 km; "G" i.e. dans un rayon de 8 km et "U" i.e. trop imprécis pour être cartographié].

**LAT et LONG :** Les coordonnées latitude et longitude de l'occurrence telle que cartographiée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (degré minute seconde, NAD 83). **Ces coordonnées doivent nécessairement être interprétées conjointement avec le degré de précision de l'occurrence.**

**Ces informations vous sont transmises à titre confidentiel. Nous vous demandons d'utiliser ces données uniquement pour des fins de conservation et de gestion du territoire et de ne pas les divulguer. Cette requête vous est formulée de manière à mieux protéger ces espèces, notamment de la récolte.**

Afin de faire du CDPNQ l'outil le plus complet possible, il nous serait utile de recevoir vos données relatives aux espèces menacées issues d'inventaires reliés à ce projet. Veuillez noter que les données pour les nouvelles occurrences nous intéressent particulièrement mais que les mises à jour d'occurrences déjà connues sont toutes aussi importantes.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Chantal Picard, Biologiste  
Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction de l'analyse et de l'expertise  
Direction régionale de l'Outaouais  
98, rue Lois  
Gatineau (Québec) J8Y 3R7  
Téléphone: (819) 772-3434, poste 237  
Télécopieur: (819) 772-3952  
Courriel: [chantal.picard@mddep.gouv.qc.ca](mailto:chantal.picard@mddep.gouv.qc.ca)  
Site Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

-----Message d'origine-----

**De :** Mathieu Rouleau [mailto:Mathieu.Rouleau@cima.ca]  
**Envoyé :** 19 mars 2007 15:32  
**À :** Picard, Chantal; Caron, Jocelyn  
**Objet :** CDPNQ - Quyon

Bonjour,

CIMA+ a été mandaté pour réaliser une évaluation environnementale d'un projet de traversier par câble à Quyon, dans la MRC Pontiac. Dans le cadre de ce projet, je souhaite consulter la banque de données du CDPNQ en ce qui a trait à la flore et la faune (spécifiquement les frayères).

Le projet se situera entre Quyon (Québec) et Mohr's Landing (Ontario) et implique plusieurs travaux en zone littorale sur le côté québécois. Veuillez consulter le plan de localisation ci-joint svp.

N'hésitez pas à me contacter si vous nécessitez plus de renseignements.

Je vous remercie pour le temps accordé à ma demande.

Cordialement,

---

**Mathieu Rouleau**  
Biologiste,  
Environnement

**CIMA+**  
420, boul. Maloney Est, bureau 201  
Gatineau QC J8P 1E7  
CANADA

Tél.(819) 663-9294 poste #6392  
Fax (819) 663-0084

---

Direction de l'aménagement de la faune  
de l'Outaouais  
Faune Québec

Monsieur Mathieu Rouleau  
CIMA+  
420, boul. Maloney est, bureau 201  
Gatineau (Québec) J8P 1E7

<b>REÇU</b> <b>CIMA +</b> Gatineau, le 26 mars 2007 - 2 AVR. 2007 EXAMINÉ PAR: <u>V. Bédard</u> PROJET NO: <u>G001359-000-050</u> RÉSULTAT: <u>Accepté</u>
--

Objet : Demande d'information faunique (espèces menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées) dans le cadre d'un projet de traversier par câble à Quyon, municipalité de Pontiac, MRC des Collines-de-l'Outaouais – Projet de modernisation du traversier de Quyon – Entreprise CIMA+  
N/Réf. : 9023-5.5.53

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande du 19 mars 2007 concernant l'objet en titre, nous avons consulté la banque du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Nous avons trouvé une mention d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Il s'agit de la tortue-molle à épines (*Apalone spinifera*). Nous vous demandons de porter une attention particulière à la protection et à la conservation du milieu aquatique et riverain. Pour les espèces de poissons qui fréquentent ce secteur, nous allons vous transmettre par courrier électronique un rapport sur la distribution des espèces qui fréquentent la rivière des Outaouais. En outre, nous ne connaissons aucun habitat faunique essentiel ou particulier qui pourrait être touché par ce projet. Pour tout travaux dans l'eau incluant la ligne naturelle des hautes eaux, vous devez obtenir une autorisation de notre ministère.

Je vous rappelle que le CDPNQ est un outil servant à colliger, analyser et diffuser les informations sur les éléments de la biodiversité en situation précaire (espèces, habitats, sites, paysages, etc.). Actuellement ces informations traitent presque uniquement des espèces. Les données provenant de différentes sources (spécimens de collection, littérature scientifique, inventaires, etc.) sont intégrées graduellement au Centre et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au Centre, si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à intégrer au Centre et des recherches sur le terrain s'avèrent essentielles pour obtenir un portrait général des espèces en situation précaire du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de

... 2

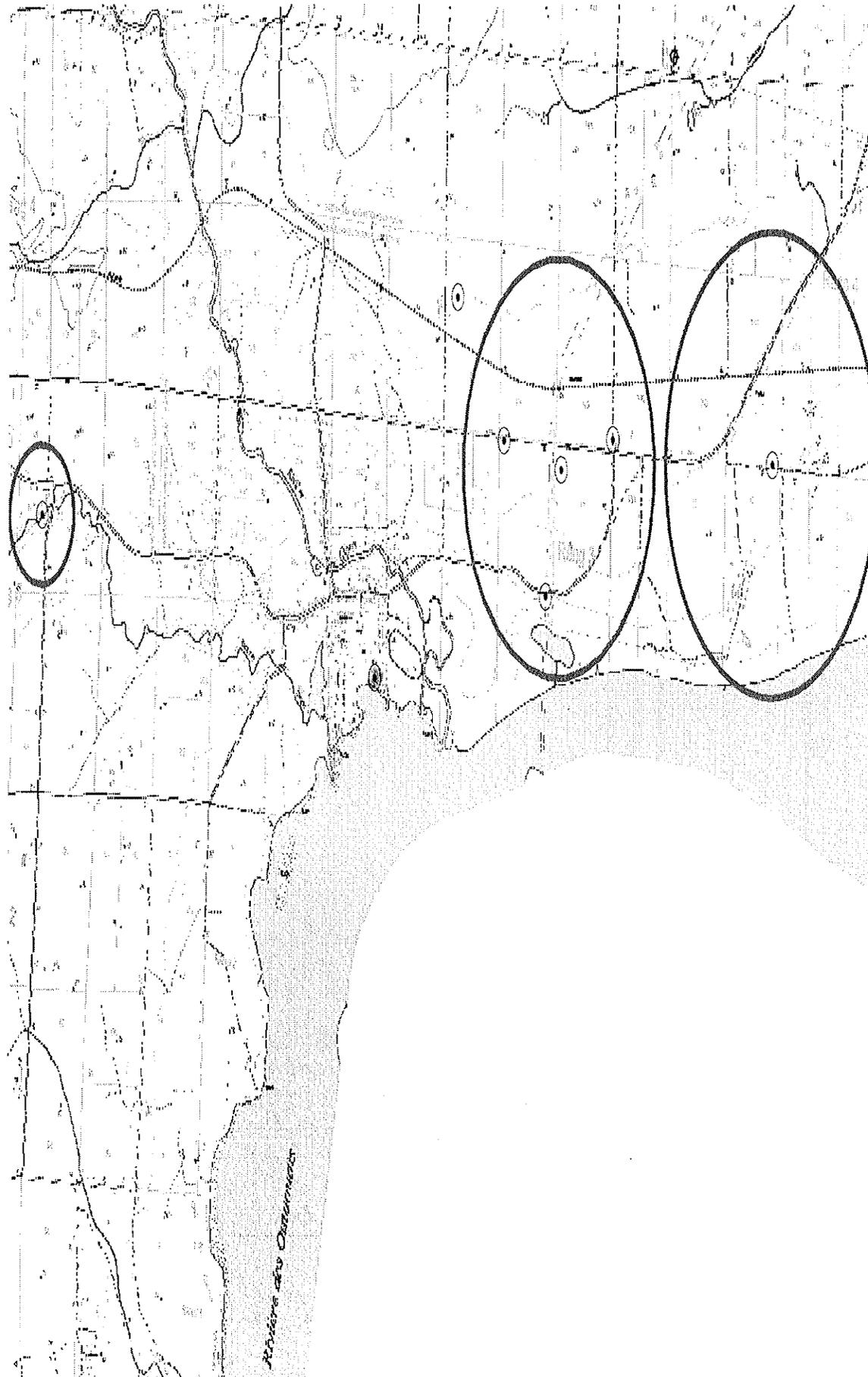
telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Comme vous le savez, l'efficacité du Centre dépend grandement des informations qui lui sont rapportées. Nous possédons déjà un bon réseau de recherchistes qui nous rapportent régulièrement des mentions sur des éléments de la biodiversité en situation précaire. Cependant, nous cherchons toujours à l'agrandir. Puisque vos travaux vous amènent à fréquenter divers sites en Outaouais, nous aimerions connaître vos mentions d'espèces en situation précaire au Québec.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec et la protection des habitats fauniques, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

  
pour: Jocelyn Caron  
Technicien de la faune

JC/nv



**Fiche d'occurrence 3005**

<b>Nom de l'espèce (latin) :</b>	Apalone spinifera
<b>Nom de l'espèce (français) :</b>	tortue-molle à épines
<b>Numéro de l'élément :</b>	839
<b>Statut Québec :</b>	menacée
<b>Rang de priorité pour la conservation :</b>	G5 N2 S1
<b>Cote de qualité :</b>	H
<b>Précision :</b>	G
<b>Date dernière observation :</b>	1962
<b>Sensibilité :</b>	Non
<b>Latitude :</b>	45.517204
<b>Longitude :</b>	-76.230568
<b>Localisation :</b>	À Quyon ou près de cette municipalité.
<b>Caractérisation :</b>	1962 : 1 individu capturé.



## FICHE DE CARACTÉRISATION DES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES, OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES

***Cyperus odoratus var. engelmannii*****Nom commun** souchet odorant variété d'Engelmann**Classification**

**Classe** *Monocotyledoneae*  
**Famille** *Cyperaceae*

**Statut québécois et répartition**

**Statut de l'espèce au Québec**  
 Susceptible d'être désignée

**Type de répartition nord-américaine**  
 périphérique nord

**Rangs de priorité pour la conservation**

**Global** G5T4Q  
**National** N5  
**Subnational** S2

**Caractéristiques biologiques**

**Forme biologique** thérophyte  
**Durée** Annuelle  
**Période de floraison** Été  
**fructification** Été-Automne

**Sensibilité aux perturbations**

	Élevée	Faible à modérée	Nulle
Ouverture du couvert forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Altération du drainage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Piétinement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Occurrences au Québec****Nombre** 25**Qualité**

Excellente (A)	0	À déterminer (E)	5
Bonne (B)	0	Historique (H)	7
Passable (C)	5	Extirpée (X)	0
Faible (D)	8	Introduite (I)	0

**Précision**

150 m (S)	18	8 km (G)	3
1,5 km (M)	4	> 8 km (U)	0

**Habitat**

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| <input type="radio"/> Fluvial               | <input type="radio"/> Terrestre      |
| <input type="radio"/> Lacustre              | <input type="checkbox"/> Conifériens |
| <input checked="" type="radio"/> Palustre   | <input type="checkbox"/> Feuillus    |
| <input type="radio"/> Estuarien d'eau douce | <input type="checkbox"/> Mixte       |
| <input type="radio"/> Estuarien d'eau salée |                                      |

**Affinités écologiques****Affinité pour la lumière** Héliophile stricte**Affinité pour le drainage** Hygrophile**Affinité pour un type de substrat**

- 
- Calcicole
- 
- Serpentinicole

**Notes sur la sensibilité**

Espèce de pleine lumière (héliophile stricte), intolérante à l'assèchement du sol (hygrophile) et qui est capable de survivre aux bris mécaniques par le biais de ses graines, à la condition d'avoir complété son cycle annuel de croissance (thérophyte).

## Mesures d'atténuation spécifiques à l'égard des activités forestières

La présente section décrit les mesures d'atténuation à intégrer à la prescription sylvicole, selon les activités forestières envisagées.

Ces mesures s'appliquent à la totalité de l'habitat occupé par l'espèce.

### Voirie forestière

Ne pas faire de chemin ou sentier dans l'habitat occupé par l'espèce.

### Circulation de la machinerie

Ne pas circuler avec de la machinerie. Réaliser les travaux lorsque l'espèce aura complété son cycle vital, à compter de la fin de l'automne.

### Récolte des arbres

Ne pas ouvrir davantage le milieu pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol. Éviter d'altérer la couche superficielle du sol, de façon à en minimiser l'assèchement.

### Façonnage

Les aires d'empilement sont à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce. L'ébranchage et l'écimage également, pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol. Éviter d'altérer la couche superficielle du sol, de façon à en minimiser l'assèchement.

### Scarifiage

Activité à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce.

### Entretien des peuplements

Ne pas ouvrir davantage le milieu, pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol. Éviter d'altérer la couche superficielle du sol, de façon à en minimiser l'assèchement.

### Plantation

Éviter la conversion des peuplements dans l'habitat occupé par l'espèce.

### Drainage

Les travaux de drainage et d'égouttement sont à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce.

## Protection de l'habitat et de ses proximités

Sur la base des caractéristiques biologiques de cette espèce, la délimitation d'un périmètre de 60 m ceinturant son habitat constitue une protection minimale contre les altérations microclimatiques occasionnées par un effet de bordure (modifications de l'intensité lumineuse, de la température, du vent, de l'humidité relative, de l'accumulation de neige, etc.). Dans cette zone, les mesures d'atténuation spécifiques mentionnées plus haut s'appliquent intégralement.



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC MUNICIPALITY OF PONTIAC

*EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUILLET 2007, DÛMENT CONVOQUÉE ET À LAQUELLE ÉTAIENT  
PRÉSENTS :*

*MAIRE : EDWARD McCANN  
MAIRE SUPPLÉANT : GARRY DAGENAI  
LES CONSEILLERS : LAWRENCE TRACEY  
HAROLD McKENNY  
JIM COYLE  
RAYMOND GOUGEON  
BRIAN MIDDLEMISS  
JEAN AMYOTTE*

**07-07-636**

### **QUAIS FLOTTANTS**

CONSIDÉRANT QUE les quais flottants ont besoins de réparations au système d'ancrage ;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations consistent au déplacement de certains ancres et chaînes ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de transférer les quais directement à l'est de leur présent emplacement ;

CONSIDÉRANT QUE les quais existants s'étendent à environ 116 pieds à l'ouest du côté est de la rampe de mise à l'eau et à environ 75 pieds au sud du côté sud ;

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation verrait les quais s'étendent à environ 108 pieds à l'est du côté est et environ à 75 pieds au sud du côté sud ;

CONSIDÉRANT QUE les réparations nécessaires doivent se faire au niveau des basses eaux ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds ont été prévus au budget 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au directeur général de procéder à l'identification et l'obtention de tout permis et licences requis afin d'accomplir ce travail.

Adoptée



## FICHE DE CARACTÉRISATION DES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES, OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES

***Fimbristylis autumnalis*****Nom commun** fimbristyle d'automne**Classification****Classe** *Monocotyledoneae***Famille** *Cyperaceae***Statut québécois et répartition****Statut de l'espèce au Québec**

Susceptible d'être désignée

**Type de répartition nord-américaine**

périphérique nord

**Rangs de priorité pour la conservation****Global** G5**National** N?**Subnational** S2**Caractéristiques biologiques****Forme biologique** thérophyte**Durée** Annuelle**Période de****floraison** ND**fructification** Été-Automne**Occurrences au Québec****Nombre** 12**Qualité**

Excellente (A) 1 À déterminer (E) 2

Bonne (B) 0 Historique (H) 7

Passable (C) 1 Extirpée (X) 0

Faible (D) 1 Introduite (I) 0

**Précision**

150 m (S) 5 8 km (G) 2

1,5 km (M) 5 &gt; 8 km (U) 0

**Habitat** Fluvial Terrestre Lacustre Conifériens Palustre Feuillus Mixte Estuarien d'eau douce Estuarien d'eau salée**Affinités écologiques****Affinité pour la lumière** Héliophile stricte**Affinité pour le drainage** Hygrophile**Affinité pour un type de substrat** Calcicole Serpentinicole**Sensibilité aux perturbations**

	Élevée	Faible à modérée	Nulle
Ouverture du couvert forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Altération du drainage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Piétinement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Notes sur la sensibilité**

Espèce de pleine lumière (héliophile stricte), intolérante à l'assèchement du sol (hygrophile) et qui est capable de survivre aux bris mécaniques par le biais de ses graines, à la condition d'avoir complété son cycle annuel de croissance (thérophyte).

## Mesures d'atténuation spécifiques à l'égard des activités forestières

La présente section décrit les mesures d'atténuation à intégrer à la prescription sylvicole, selon les activités forestières envisagées.

Ces mesures s'appliquent à la totalité de l'habitat occupé par l'espèce.

### Voirie forestière

Ne pas faire de chemin ou sentier dans l'habitat occupé par l'espèce.

### Circulation de la machinerie

Ne pas circuler avec de la machinerie. Réaliser les travaux lorsque l'espèce aura complété son cycle vital, à compter de la fin de l'automne.

### Récolte des arbres

Ne pas ouvrir davantage le milieu pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol. Éviter d'altérer la couche superficielle du sol, de façon à en minimiser l'assèchement.

### Façonnage

Les aires d'empilement sont à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce. L'ébranchage et l'écimage également, pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol. Éviter d'altérer la couche superficielle du sol, de façon à en minimiser l'assèchement.

### Scarifiage

Activité à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce.

### Entretien des peuplements

Ne pas ouvrir davantage le milieu, pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol. Éviter d'altérer la couche superficielle du sol, de façon à en minimiser l'assèchement.

### Plantation

Éviter la conversion des peuplements dans l'habitat occupé par l'espèce.

### Drainage

Les travaux de drainage et d'égouttement sont à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce.

## Protection de l'habitat et de ses proximités

Sur la base des caractéristiques biologiques de cette espèce, la délimitation d'un périmètre de 60 m ceinturant son habitat constitue une protection minimale contre les altérations microclimatiques occasionnées par un effet de bordure (modifications de l'intensité lumineuse, de la température, du vent, de l'humidité relative, de l'accumulation de neige, etc.). Dans cette zone, les mesures d'atténuation spécifiques mentionnées plus haut s'appliquent intégralement.

**Le 22 novembre 2006**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent-vingt-troisième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 22 novembre 2006 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea à 19h00.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Roger Laflamme, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Edward McCann, maire de la municipalité de Pontiac et formant quorum sous la présidence de son Honneur le Préfet, monsieur Marc Carrière, maire de la municipalité de Val-des-Monts.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT** : monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

**06-11-352     Adoption de l'ordre du jour**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

Avec les modifications suivantes :

- 1) Points à ajouter :
  - a) 4e) AVIS DE MOTION – Règlement n° 114-06 créant le fonds de roulement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
  - b) 4f) AVIS DE MOTION – Règlement n° 115-06 modifiant le règlement n° 54-99 établissant les modalités de paiements des quote-parts des municipalités
  - c) 4g) Appui - Traversier Quyon
  - d) 4h) Appui à la Société de transport de l'Outaouais pour la réalisation du projet Rapibus
  - e) 5f) Taux d'intérêt sur toute somme dues à la MRC après échéance

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-353     Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 19 octobre 2006**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 19 octobre 2006 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier..

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-354 Autorisation au préfet et au directeur général et secrétaire-trésorier à participer au Colloque des MRC de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Québec, les 29 et 30 novembre 2006**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à participer au Colloque des MRC qui aura lieu à Québec les 29 et 30 novembre 2006 pour un montant approximatif de 1 000 \$ incluant l'inscription, l'hébergement, les repas et les déplacements.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires « 02-110-00-310 et 02-130-00-310 » - Frais de déplacement du personnel et « 02-110-00-338 et 02-130-00-338 » - Frais de congrès et de délégation.

**Adopté à l'unanimité**

**06-11-355 Adoption du règlement n° 110-06 modifiant le règlement n° 77-03 déléguant à des fonctionnaires de la MRC le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné en date du 19 octobre 2006 par monsieur Roger Laflamme, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente, le règlement n° 110-06 modifiant le règlement n° 77-03 déléguant à des fonctionnaires de la MRC le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-356 AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt n° 113-06 visant à financer l'achat de neuf (9) terminaux véhiculaires pour le Service de la sécurité publique**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement d'emprunt visant à financer l'achat de neuf (9) terminaux véhiculaires pour le Service de la sécurité publique. Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une demande de dispense de lecture.

**06-11-357 AVIS DE MOTION – Règlement n° 114-06 créant le fonds de roulement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement créant le fonds de roulement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une demande de dispense de lecture.

**06-11-358     AVIS DE MOTION – Règlement n° 115-06 modifiant le règlement n° 54-99 établissant les modalités des paiements des quote-parts des municipalités**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Roger Laflamme, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement n° 54-99 établissant les modalités des paiements des quote-parts des municipalités. Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une demande de dispense de lecture.

**06-11-359     Appui – Traversier de Quyon**

**ATTENDU QUE** le traversier de Quyon offre un service d'une importance primordiale dans la région de l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** partie de l'achalandage touristique de la Municipalité de Pontiac dépend essentiellement du traversier de Quyon;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du traversier de Quyon a l'intention d'apporter des modifications pour offrir le service à l'année;

**ATTENDU QUE** ce projet produira plus de 700 semaines de travail durant la période de construction;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ UNANIMEMENT**

**ET RÉSOLU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais appui le propriétaire du traversier de Quyon dans son projet de développement et qu'elle demande aussi le support des gouvernements provinciaux et fédéraux dans ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-360     Appui à la Société de transport de l'Outaouais pour la réalisation du projet Rapibus**

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution CA-2004-38, adoptée le 24 mars 2004, le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais approuvait le rapport final de l'Étude de faisabilité détaillée d'un système de transport rapide en site propre (projet Rapibus) ainsi que le rapport portant sur l'architecture des stations;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'adoption de cette résolution, les conseils municipaux des municipalités de Cantley et de Chelsea ont respectivement adopté des résolutions le 6 avril 2004 (2004-MRC-R120) et le 3 mai 2004 afin de manifester leur appui au projet Rapibus;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'approbation du rapport précité, la S.T.O. a retenu les services de la firme Les conseillers ADEC inc. afin de réaliser une étude avantages-coûts d'un système de transport rapide en site propre;

**ATTENDU QUE** lors de son assemblée du 16 novembre 2006, la S.T.O. a approuvé l'étude réalisée par la firme ADEC, laquelle démontre que l'option des autobus circulant dans l'emprise ferroviaire en voies exclusives (Rapibus) est l'option qui produit les meilleurs résultats en termes de bénéfices nets actualisés et qui, sur le plan de la rentabilité socio-économique, est la plus performante et attrayante;

**ATTENDU QUE** l'étude avantages-coûts a été déposée auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir dudit ministère, l'approbation du projet Rapibus, l'autorisation de le réaliser et la confirmation de sa participation financière;

**ATTENDU QU'**en plus de constituer un axe structurant dans l'aménagement et le développement du territoire, le projet Rapibus constituera un moteur économique important pour la région de l'Outaouais et permettra une réduction de 32 000 tonnes de gaz à effet de serre en raison de la réduction du nombre de véhicules sur le réseau routier;

**ATTENDU QUE**, dans ce contexte, la Municipalité régionale de comté des Collines désire appuyer les démarches entreprises par la S.T.O. auprès des instances gouvernementales pour la réalisation du projet Rapibus;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière  
APPUYÉ UNANIMEMENT**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil appuie fermement la Société de transport de l'Outaouais dans ses démarches auprès des instances gouvernementales pour la réalisation du projet Rapibus

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-361     Comptes payés**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, les listes de chèques émis ci-incluses, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance aux pages CP-06-11 ( 1 à 12 ) et totalisant la somme de 1 150 106,52 \$

Je, soussigné, certifie par la présente que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

---

Ghislain Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-362     Adoption du budget pour l'année 2007 – partie I**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente, le budget pour l'année 2007 - Partie 1 montant des revenus de 8 794 412 \$, dépenses de 8 422 798 \$ et activités financières de 371 614 \$ et détaillé comme suit :

<b>REVENUS</b>	
<b>Répartition aux municipalités membres</b>	
Sécurité publique	7 939 487 \$
Cour municipale	(439 911) \$
Affectation du surplus de 2006	<u>(270 022) \$</u>
	<b>7 229 554 \$</b>
<b>Autres revenus de source locales</b>	
Cour municipale	231 000 \$
Sécurité publique	1 063 836 \$
	<u>1 294 836 \$</u>
<b>Surplus 2006</b>	<u>270 022 \$</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>8 794 412 \$</u></b>
<b>DÉPENSES</b>	
Sécurité publique	7 798 873 \$
Cour municipale	<u>623 925 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b><u>8 422 798 \$</u></b>
<b>Activités financières</b>	
Remboursement de capital	<u>371 614 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b><u>8 794 412 \$</u></b>

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente la répartition du budget pour l'année 2007 – Partie 1, de la façon suivante :

MUNICIPALITÉS	Sécurité Publique	Cour municipale	Péréquation 33,33 % Sécurité publique	Affectation surplus 2006	TOTAL
Cantley	1 223 758 \$	(67 806) \$	2 450 \$	(40 405) \$	1 117 997 \$
Chelsea	1 472 616 \$	(81 595) \$	2 948 \$	(51 528) \$	1 342 441 \$
L'Ange-Gardien	615 770 \$	(34 119) \$	1 233 \$	(22 266) \$	560 618 \$
La Pêche	1 628 700 \$	(90 243) \$	3 260 \$	(54 389) \$	1 487 328 \$
N.D.-de-la-Salette	158 977 \$	(8 809) \$	(15 575) \$	(5 766) \$	128 827 \$
Pontiac	955 010 \$	(52 915) \$	1 912 \$	(32 701) \$	871 306 \$
Val-des-Monts	1 884 656 \$	(104 424) \$	3 772 \$	(62 967) \$	1 721 037 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 939 487 \$</b>	<b>(439 911) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(270 022) \$</b>	<b>7 229 554 \$</b>

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<b><u>POUR</u></b>	<b><u>POPULATION</u></b>	<b><u>CONTRE</u></b>	<b><u>POPULATION</u></b>
Stephen Harris	6 813	Robert Bussière	<u>6 585</u>
Jean Perras	6 862		
Armand Renaud	3 862		
Roger Laflamme	719		
Edward J. McCann	4 817		
Marc Carrière	<u>8 623</u>		
<b>TOTAL</b>	<b>30 976</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 585</b>

**Adoptée à la majorité**

**06-11-363      Adoption du budget pour l'année 2007 – partie II**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente, le budget pour l'année 2007 -  
Partie 2 montant des revenus de 3 413 529 \$, dépenses de 3 267 529 \$ et activités  
financières de 146 000 \$ et détaillé comme suit :

	<b><u>REVENUS</u></b>
<b>Répartition aux municipalités membres</b>	
Conseil municipal	163 374 \$
Évaluation foncière	964 566 \$
Administration	183 982 \$
Ress. Hum. Et comm.	174 634 \$
Sécurité incendie	35 016 \$
Aménagement	184 532 \$
Promotion et développement économique	388 457 \$
Protection environnement	119 016 \$
Affectation du déficit de 2006	<u>18 446 \$</u>
	2 232 023 \$
<b>Autres revenus de sources locales</b>	
Autres revenus – Intérêts	12 800 \$
Fonds forestier des terres publiques intramunicipales	83 492 \$
Centre de tri – revenus de loyer	360 861 \$
Fédération canadienne des municipalités	10 000 \$
Fondation J.W. McConnell	60 000 \$
Autres	<u>41 010 \$</u>
	568 163 \$
<b>Transfert</b>	
Subvention du MAMM	70 185 \$
Subvention du MAMM – Pacte fiscal	391 604 \$
Subvention du MAMM –Schéma couverture de risque	20 000 \$
Subvention SHQ	<u>150 000 \$</u>
	631 789 \$

Déficit 2006 -18 446 \$

**TOTAL DES REVENUS 3 413 529 \$**

**DÉPENSES**

Conseil municipal	179 734 \$
Évaluation foncière	995 016 \$
Administration	588 836 \$
Ress. Hum. Et comm.	174 634 \$
Centre de tri	214 861 \$
Sécurité incendie	55 016 \$
Aménagement	318 467 \$
Promotion et développement économique	538 457 \$
Foresterie	83 492 \$
Protection de l'environnement	119 016 \$

**TOTAL DES DÉPENSES 3 267 529 \$**

**Activités financières**

Remboursement en capital 146 000 \$

**TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES 3 413 529 \$**

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente la répartition du budget pour l'année 2007 - Partie 2, de la façon suivante :

Municipalité										TOTAL
	Éval.	Conseil municipal	Adm.	Ress. Hum. et comm	Séc. Incendie	Aménagement et urbanisme			Affectation Déficit 2006	
						Amén.	Dévelop. Écon.	Protection Env.		
Cantley	147 502 \$	24 983 \$	28 135 \$	26 705 \$	5 355 \$	28 219 \$	59 403 \$	18 200 \$	2 835 \$	341 337 \$
Chelsea	221 447 \$	37 508 \$	42 239 \$	40 093 \$	8 039 \$	42 365 \$	89 183 \$	27 324 \$	4 190 \$	512 388 \$
L'Ange-Gardien	72 332 \$	12 251 \$	13 797 \$	13 096 \$	2 626 \$	13 838 \$	29 130 \$	8 925 \$	1 346 \$	167 341 \$
La Pêche	167 197 \$	28 319 \$	31 891 \$	30 271 \$	6 070 \$	31 987 \$	67 335 \$	20 630 \$	3 464 \$	387 164 \$
N.D.-de-la-Salette	13 539 \$	2 293 \$	2 582 \$	2 451 \$	491 \$	2 590 \$	5 452 \$	1 671 \$	269 \$	31 338 \$
Pontiac	102 039 \$	17 283 \$	19 463 \$	18 474 \$	3 704 \$	19 521 \$	41 094 \$	12 590 \$	2 053 \$	236 221 \$
Val-des-Monts	240 510 \$	40 737 \$	45 875 \$	43 544 \$	8 731 \$	46 012 \$	96 860 \$	29 676 \$	4 289 \$	556 234 \$
<b>TOTAL</b>	<b>964 566 \$</b>	<b>163 374 \$</b>	<b>183 982 \$</b>	<b>174 634 \$</b>	<b>35 016 \$</b>	<b>184 532 \$</b>	<b>388 457 \$</b>	<b>119 016 \$</b>	<b>18 446 \$</b>	<b>2 232 023 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-364 Adoption du budget pour l'année 2007 – partie III**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
 APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente, le budget pour l'année 2007 - Partie 3 montant des revenus de 1 068 065 \$, dépenses de 1 050 065 \$ et activités financières de 18 000 \$ et détaillé comme suit :

	<b><u>REVENUS</u></b>
<b>Répartition aux municipalités membres</b>	
Hygiène du milieu	1 016 916 \$
Affectation du surplus de 2006	<u>(38 489) \$</u>
	978 427 \$
<b>Autres revenus de sources locales</b>	
Autres services rendus aux organismes publics	44 309 \$
Autres	<u>6 840 \$</u>
	51 149 \$
<b>Surplus 2006</b>	<u>38 489 \$</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>1 068 065 \$</u></b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>	
Hygiène du milieu	<u>1 050 065 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 050 065 \$</b>
Activités financières	
Remboursement de capital	<u>18 000 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b><u>1 068 065 \$</u></b>

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente la répartition du budget pour l'année 2007 - Partie 3, de la façon suivante :

MUNICIPALITÉS	Hygiène du Milieu	Affectation surplus 2006	TOTAL
Cantley	182 644 \$	(6 483) \$	176 161 \$
Chelsea	156 387 \$	(6 334) \$	150 053 \$
L'Ange-Gardien	96 274 \$	(3 210) \$	93 064 \$
La Pêche	212 750 \$	(8 779) \$	203 971 \$
Notre-Dame-de-la-Salette	-	-	-
Pontiac	109 781 \$	(3 773) \$	106 008 \$
Val-des-Monts	259 080 \$	(9 910) \$	249 170 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 016 916 \$</b>	<b>(38 489) \$</b>	<b>978 427 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

**06-11-365     Adoption du budget pour l'année 2007 – partie IV**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière  
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente, le budget pour l'année 2007 - Partie 4 montant des revenus de 213 190 \$, dépenses de 33 890 \$ et activités financières de 179 300 \$ et détaillé comme suit :

<b><u>REVENUS</u></b>	
<b>Répartition aux municipalités membres</b>	
Protection de l'environnement	213 190 \$
Affectation du surplus 2006	<u>(9 935) \$</u>
	203 255 \$
<b>Surplus 2006</b>	<u>9 935</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>213 190 \$</u></b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>	
Protection de l'environnement	33 890 \$
<b>Activités financières</b>	
Remboursement de capital	<u>179 300 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b><u>213 190 \$</u></b>

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente la répartition du budget pour l'année 2007 - Partie 4, de la façon suivante :

MUNICIPALITÉS	Protection env.	Affectation surplus 2006	TOTAL
Cantley	11 026 \$		11 026 \$
Chelsea	39 146 \$	(1 924 ) \$	37 222 \$
L'Ange-Gardien			
La Pêche	70 259 \$	(3 452) \$	66 807 \$
Notre-Dame-de-la-Salette	8 282 \$	(407) \$	7 875 \$
Pontiac			
Val-des-Monts	84 477 \$	(4 152) \$	80 325 \$
<b>TOTAL</b>	<b>213 190 \$</b>	<b>(9 935) \$</b>	<b>203 255 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-366**      **Taux d'intérêt sur toutes sommes dues à la MRC après échéance**

**ATTENDU QUE** selon le règlement n° 42-97 établissant les modalités de paiements de quote-parts des municipalités, on doit fixer le taux d'intérêt sur toutes sommes dues à la MRC, après échéance;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil, porte par la présente, un taux d'intérêt de 1 % mensuellement, soit 12,67 % annuellement sur toute somme due, après échéance.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-367      Acceptation des soumissions pour la vente de véhicules automobiles du Service de la sécurité publique**

**ATTENDU QUE** ce Conseil, par sa résolution 06-09-299; autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, par soumissions publiques, à la vente de véhicules automobiles du Service de la sécurité publique.

**ATTENDU QUE** le Service de la sécurité publique a procédé à une demande de soumissions publiques pour la vente de cinq (5) véhicules automobiles et d'une (1) motomarine;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture desdites soumissions, les prix soumis et énumérés ci-dessous étaient les plus élevés;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la vente de ces cinq (5) véhicules automobiles et d'une motomarine aux prix indiqués ci-dessous :

Chevrolet Impala – 2003 (2G1WF55K839284707)	1 475 \$	Auto-Arizona
Chevrolet Impala – 2004 (2G1WF55K449345729)	2 375 \$	Auto-Arizona
Ford Crown Victoria – 2004 (2FAHP71W94X174284)	2 775 \$	Auto-Arizona
Ford Crown Victoria – 2004 (2FAHP71W74X174283)	3 275 \$	Auto-Arizona
Ford Crown Victoria – 2004 (2FAHP71W74X171724)	3 475 \$	Auto-Arizona
<b>TOTAL</b>	<b><u>13 375 \$</u></b>	

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, les soumissions reçues pour la vente de véhicules automobiles seulement du Service de la sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-368      Autorisation pour l'achat du rehaussement de licence du logiciel pour la Cour municipale régionale**

**ATTENDU QUE** Conseil, par ses résolutions 06-04-133 et 06-09-323, acceptait que 27 municipalités adhèrent à « l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »;

**ATTENDU QUE** la licence pour le logiciel de la Cour doit être rehaussée afin de pouvoir ajouter les 27 nouvelles municipalités au système informatique;

**ATTENDU QUE** la greffière par intérim a reçu une proposition de la firme Bell Solutions d'affaires pour le rehaussement de la licence pour la Cour municipale;

**ATTENDU QUE** les sommes d'argent nécessaire pour le rehaussement de la licence seront prises à même des revenus de la Cour;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande le rehaussement de ladite licence pour la Cour municipale régionale;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, l'achat du rehaussement de licence pour la Cour municipale régionale de Bell Solutions d'affaire au coût de 7 069,46\$ (taxes incluses).

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à cette acquisition.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-369**      **Dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier du rapport financier trimestriel au 30 septembre 2006**

**ATTENDU QUE** ce Conseil a pris connaissance du rapport financier trimestriel au 30 septembre 2006 ;

**ATTENDU QUE** le surplus estimé par le Service des finances au 30 septembre 2006 pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2006 est de 567 765 \$ selon l'information disponible au 10 novembre 2006;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Armand Renaud  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, le rapport financier trimestriel au 30 septembre 2006 préparé par le Service des finances et tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-370**      **Autorisation pour l'achat de trois génératrices d'urgence pour les tours de communications du Service de la sécurité publique**

**ATTENDU QUE** le Service de la sécurité publique doit assurer le fonctionnement de ses trois (3) tours de communications en cas de panne ou bris d'équipements;

**ATTENDU QUE** le Service de la sécurité publique a procédé à une demande de soumissions sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs et que les résultats sont les suivants :

Yvon Robert & Fils	8 289,86 \$
Équipements Poirier	7 383,96 \$
Atelier des petits moteurs	(n'a pas soumissionné)

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat de trois (3) génératrices d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de trois (3) génératrices d'urgence pour les tours de communications du Service de la sécurité publique du fournisseur Equipements Poirier au montant de 7 383,96 \$, taxes incluses;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-270-00-725 » – Achat machinerie, outillage et équipement.

**Adoptée à l'unanimité**



**06-11-373      Nomination de madame Joanne Chantigny au poste de secrétaire administrative**

**ATTENDU QUE**, par sa résolution 06-09-306, ce Conseil autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche d'une secrétaire administrative;

**ATTENDU QU'**une présélection a eu lieu et que trois (3) personnes ont été convoquées aux entrevues qui se sont tenues le 31 octobre dernier;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a retenu la candidature de madame Joanne Chantigny;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la nomination de Madame Chantigny audit poste;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil nomme par la présente, madame Joanne Chantigny, au poste de secrétaire administrative, au salaire prévu à la grille salariale du personnel clérical présentement en vigueur (classe 5, échelon 1 - 38 534 \$) et ce, à compter du 4 décembre 2006

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à cette embauche.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-374      Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le terme de travail de madame Karine Nadon au poste d'inspecteur au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation foncière et ce jusqu'au 28 février 2007**

**ATTENDU QUE** ce poste a été comblé pour une période de 40 semaines se terminant le 15 décembre 2006;

**ATTENDU QUE** le maintien de l'inventaire de Val-des-Monts, débuté le 6 novembre, accuse un retard de 8 mois qu'il y a lieu de ne pas interrompre les travaux en cours;

**ATTENDU QUE** le maintien de La Pêche prévu à partir de janvier 2007 ne pourra débuter avant juin 2007;

**ATTENDU QUE** ce Conseil a accordé, lors de l'adoption du budget de l'exercice financier 2007, les crédits nécessaires à la réalisation des recommandations du comité de la planification stratégique;

**ATTENDU QUE** le concours qui sera ouvert en vue de combler le présent poste ne pourra se clore qu'en janvier 2007;

**ATTENDU QUE** le choix du candidat ou de la candidate ne pourra pas être entériné par ce conseil qu'en janvier ou février 2007;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la prolongation de ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le terme de travail de madame Karine Nadon inspecteur au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation foncière et ce, jusqu'au 28 février 2007 ou jusqu'à ce que ce Conseil entérine l'embauche de personne qui sera retenue à la fin du processus de sélection.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-375** **Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le terme de travail de monsieur André Charlebois au poste d'inspecteur au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation foncière et ce jusqu'au 28 février 2007**

**ATTENDU QUE** ce poste a été comblé pour une période de 40 semaines se terminant le 22 décembre 2006;

**ATTENDU QUE** le maintien de l'inventaire de Val-des-Monts, débuté le 6 novembre, accuse un retard de 8 mois qu'il y a lieu de ne pas interrompre les travaux en cours;

**ATTENDU QUE** le maintien de La Pêche prévu à partir de janvier 2007 ne pourra débuter avant juin 2007;

**ATTENDU QUE** ce Conseil a accordé, lors de l'adoption du budget de l'exercice financier 2007, les crédits nécessaires à la réalisation des recommandations du comité de la planification stratégique;

**ATTENDU QUE** le concours qui sera ouvert en vue de combler le présent poste ne pourra se clore qu'en janvier 2007;

**ATTENDU QUE** le choix du candidat ou de la candidate ne pourra pas être entériné par ce conseil qu'en janvier ou février 2007;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la prolongation de ce poste;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le terme de travail de monsieur André Charlebois inspecteur au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation foncière et ce, jusqu'au 28 février 2007 ou jusqu'à ce que ce Conseil entérine l'embauche de la personne qui sera retenue à la fin du processus de sélection.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-376** **Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le terme de travail de monsieur Francis Therrien au poste de technicien en évaluation foncière au Service de l'évaluation foncière et ce jusqu'au 28 février 2007**

**ATTENDU QUE** ce poste a été comblé pour une période de 52 semaines se terminant le 31 décembre 2006;

**ATTENDU QUE** ce Conseil a accordé, lors de l'adoption du budget de l'exercice financier 2007, les crédits nécessaires à la réalisation des recommandations du comité de la planification stratégique;

**ATTENDU QU'**un concours sera ouvert seulement en décembre 2006 ;

**ATTENDU QUE** le concours qui sera ouvert en vue de combler ce poste ne pourra se clore qu'en janvier 2007;

**ATTENDU QUE** le choix du candidat ou de la candidate ne pourra pas être entériné par ce conseil qu'en janvier ou février 2007;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la prolongation de ce poste;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le terme de travail de monsieur Francis Therrien au poste de technicien en évaluation foncière au Service de l'évaluation foncière et ce, jusqu'au 28 février 2007 ou jusqu'à ce que ce Conseil entérine l'embauche de personne qui sera retenue à la fin du processus de sélection.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-377**      **Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à publier une offre d'emploi pour combler les postes de technicien en évaluation, d'inspecteur au résidentiel et à l'agricole et d'inspecteur au maintien de l'inventaire (poste de 52 semaines) au Service de l'évaluation foncière**

**ATTENDU QUE** tous ces postes ont été comblés dans le passé de façon temporaire, dans certains cas depuis quatre ans;

**ATTENDU QUE** le comité de la planification stratégique a accepté, lors de l'analyse des activités du Service de l'évaluation foncière, de revoir le statut et la période d'embauche de ces postes;

**ATTENDU QUE** ce Conseil a accordé, lors de l'adoption du budget de l'exercice financier 2007, les crédits nécessaires à la réalisation des recommandations du comité ;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande que ces postes soient comblés;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à publier une offre d'emploi visant à combler les postes de technicien en évaluation, d'inspecteur au résidentiel et à l'agricole et celui d'inspecteur au maintien de l'inventaire (poste de 52 semaines) au Service de l'évaluation foncière.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à défrayer les frais inhérents à cette embauche.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-378**      **Autorisation au responsable du Service de l'hygiène du milieu et de l'environnement à participer au colloque sur la Gestion des biosolides municipaux de Recyc-Québec qui aura lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochain à St-Hyacinthe**

**ATTENDU QUE** Recyc-Québec organise un colloque sur la *Gestion des biosolides municipaux* les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochains à St-Hyacinthe;

**ATTENDU QUE** le programme offre plusieurs sujets qui sont très pertinents et d'intérêt particulier pour l'ensemble des municipalités de la MRC et plus particulièrement pour son Service de l'hygiène du milieu et de l'Environnement;

**ATTENDU QUE** 80% du montant de l'inscription est admissible comme dépense de formation au sens de la Loi favorisant le développement de la formation de la main d'œuvre;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la participation du responsable du Service de l'hygiène et de l'environnement audit colloque;

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le responsable du Service de l'hygiène du milieu et de l'environnement, à participer au colloque sur la *Gestion des biosolides municipaux de Recyc-Québec* les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochains à St Hyacinthe, pour un montant approximatif de 650 \$ incluant l'inscription, les repas et l'hébergement.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires « 02-470-00-310 » - Frais de déplacement du personnel et « 02-470-00-338 » - Frais de congrès et de délégation.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-379      Participation de la MRC à une étude de faisabilité d'une usine régionale de traitement des boues de fosses septiques**

**ATTENDU QUE** la ville de Gatineau a approché la MRC pour participer à une étude de faisabilité d'une usine régionale de traitement des boues de fosses septiques annexée à l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Gatineau;

**ATTENDU QUE** la ville de Gatineau sera le maître d'œuvre de ladite étude;

**ATTENDU QUE** le Plan de Gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC préconise une recherche de solution à l'égard des boues de fosses septiques;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la participation de la MRC à ladite étude;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière  
APPUYÉ UNANIMEMENT**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, en partenariat avec la ville de Gatineau, à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une usine régionale de traitement des boues de fosses septiques qui serait annexée à l'usine de traitement des eaux usées de Gatineau, au coût de 20 000 \$, et ce avant taxes;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin à même le poste budgétaire « 02-470-00-419 » - Honoraires professionnels - autres.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-380**      **Octroi du mandat d'une étude technico-économique d'implantation d'un système de traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC à des étudiants de l'Université de Sherbrooke**

**ATTENDU QU'**une telle étude était déjà prévue pour 2008 à l'échéancier du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) mais que cet échéancier doit être devancé compte tenu de la précarité dans laquelle se trouvent les équipements de la ville de Gatineau qui accueille actuellement une grande partie des boues des municipalités de la MRC;

**ATTENDU QU'**un groupe de 4 étudiants à la maîtrise en environnement de l'université de Sherbrooke a fait la demande à la MRC pour obtenir un projet de recherche couvrant environ 250 heures de travail;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'octroi du mandat fait sans frais d'une étude technico-économique d'implantation d'un système de traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC aux étudiants de l'université de Sherbrooke pour une période se terminant le 22 décembre 2006.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour certaines dépenses relatives au projet n'excédant pas 1 000 \$ à même le poste budgétaire « 02-451-10-419 » – honoraires professionnels - autres.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-381**      **Autorisation pour rendre publique l'étude « Identification et modalités d'interventions dans les forêts à haute valeur pour la conservation des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »**

**ATTENDU QUE,** dans le cadre des activités de mise en valeur des TPI, l'ingénieur forestier a fait réaliser une étude intitulée « Identification et modalités d'intervention dans les forêts à haute valeur pour la conservation des terres publiques intramunicipales de la MRC » ;

**ATTENDU QUE** cette étude permettra de mieux connaître les potentiels des TPI et ainsi de mieux en protéger les ressources uniques et précieuses lors des travaux d'aménagement;

**ATTENDU QUE** l'auteur, soit l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), désire afficher cette étude sur son site internet;

**ATTENDU QUE** cette étude est non seulement publique mais qu'il serait tout à l'avantage de la MRC de faire connaître ses réalisations sur le site internet de l'IQAFF;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil, sur la recommandation du comité multiressource des TPI, autorise l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) à afficher sur son site internet, l'étude intitulée « Identification et modalités d'intervention dans les forêts à haute valeur pour la conservation des terres publiques intramunicipales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ».

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-382**      **Octroi d'un contrat à monsieur David Tanner pour réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI) dans la municipalité de La Pêche**  
**(secteur Fierobin)**

**ATTENDU QUE** ce Conseil, par sa résolution 06-09-315, autorisait l'ingénieur forestier à faire une demande de soumissions publiques pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les TPI de la MRC;

**ATTENDU QUE** cette demande de soumissions publiques comportait un projet pour le secteur Fierobin portant le numéro de dossier 06-09-315-1;

**ATTENDU QUE** cinq (5) entrepreneurs ont déposé des soumissions conformes;

**ATTENDU QUE** les prix soumis par les entrepreneurs sont les suivants :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Fierobin 06-09-315-1</b>
1. David Tanner	62 899,92 \$
2. Les équipements Alain Miron	50 500,00 \$
3. Les Transports Christian Laurin	47 688,36 \$
4. Exploitations BM	28 292,00 \$
5. Les Conseillers forestiers de l'Outaouais	28 000,00 \$

**ATTENDU QUE** David Tanner est l'entreprise qui offre le prix le plus élevé tout en obtenant une évaluation qui dépasse le pointage de 70%, soit une évaluation de 94 sur 100;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'octroi d'un contrat à l'entrepreneur David Tanner;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Armand Renaud  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil octroie par la présente, un contrat à monsieur David Tanner pour réaliser les travaux d'aménagement forestier sur les TPI de la MRC dans le secteur Fierobin dans la municipalité de La Pêche en échange d'un montant forfaitaire de 62 899 92 \$ selon les conditions stipulées aux documents de soumission

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-383**      **Octroi d'un contrat à monsieur Alain Miron pour réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI) dans la municipalité de La Pêche**  
**(secteur McCrank-Chamberlain)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution 06-09-315, ce Conseil autorisait l'ingénieur forestier à faire une demande de soumissions publiques pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les TPI de la MRC;

**ATTENDU QUE** cette demande de soumissions publiques comportait un projet pour le secteur McCrank-Chamberlain portant le numéro de dossier 06-09-315-2;

**ATTENDU QUE** quatre (4) entrepreneurs ont déposé des soumissions conformes;

**ATTENDU QUE** les prix soumis par les entrepreneurs sont les suivants :

<b>Entrepreneur</b>	<b>McCrank-Chamberlain 06-09-315-2</b>
1. Les équipements Alain Miron	58 500,00 \$
2. Exploitations BM	49 435,00 \$
3. Les Conseillers forestiers de l'Outaouais	45 000,00 \$
4. Services forestiers D.S.	22 441,00 \$

**ATTENDU QUE** Les équipements Alain Miron est l'entreprise qui offre le prix le plus élevé tout en obtenant une évaluation qui dépasse le pointage de 70%, soit une évaluation de 73 sur 100;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'octroi d'un contrat à Les équipements Alain Miron;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière  
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil octroie par la présente, un contrat à Les équipements Alain Miron pour réaliser les travaux d'aménagement forestier sur les TPI de la MRC dans les secteurs McCrank-Chamberlain situés dans les municipalités de La Pêche et de Val-des-Monts en échange d'un montant forfaitaire de 58 500 00 \$ selon les conditions stipulées aux documents de soumission.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-384 Acceptation du rapport quinquennal 2002-2007 des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** la convention de gestion territoriale des TPI prévoit la production d'un Rapport quinquennal des activités réalisées entre mars 2002 (date de signature de la convention) et mars 2007;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur forestier de la MRC a préparé ledit rapport;

**ATTENDU QUE** ce rapport a fait l'objet d'une présentation au comité multiressource des TPI de la MRC;

**ATTENDU QUE**, toujours selon la convention de gestion territoriale, ce rapport doit également faire l'objet d'une présentation publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil, sur la recommandation du comité multiressource des TPI, accepte par la présente, le Rapport quinquennal 2002-2007 des activités réalisées sur terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce Conseil, autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer le « Rapport quinquennal 2002-2007 des terres publiques intramunicipales (TPI) », au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil, autorise la présentation dudit rapport auprès de la population de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-385      Avis au ministre des Affaires municipales et des Régions sur le règlement n° 700-13-2006 de la Ville de Gatineau**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et des Régions, conformément à la Charte de la Ville de Gatineau (L.R. Q., c. C-11.1) et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de transmettre son avis relativement au contenu du projet de règlement n° 700-13-2006 ayant pour effet de modifier le règlement numéro 700 constituant le schéma d'aménagement révisé;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement n° 700-13-2006 a été transmis à la MRC en conformité avec les dispositions de l'article 49 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil émette par la présente, l'avis que la MRC des Collines-de-l'Outaouais n'a aucune objection à formuler à l'égard du projet de règlement n° 700-13-2006 ayant pour effet de modifier le règlement numéro 700 constituant le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-386      Demande d'aide financière auprès de Géoconnexions pour un projet de classification et de caractérisation des lacs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais compte plus de 3 000 lacs répartis sur l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU QUE** le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est reconnu par la qualité de ses milieux de villégiature et par la qualité de vie en général;

**ATTENDU QUE** la multiplication du nombre d'installations septiques, le déboisement des rives, l'érosion des sols, les produits ménagers et les fertilisants constituent des apports supplémentaires qui contribuent à l'eutrophisation des plans d'eau;

**ATTENDU** que certains lacs du territoire ont déjà connu certains problèmes reliés à la présence de la cyanobactérie (communément appelé l'algue bleue) et du myriophylle à épi qui apparaissent suite à un apport trop élevé de phosphore et d'azote dans l'eau ;

**ATTENDU QUE** la villégiature, le développement résidentiel, de même que les activités agricoles et forestières exercent des pressions accrues sur les lacs, les ruisseaux et les milieux humides du territoire des municipalités de la MRC et qu'il est important dans ce sens d'agir afin d'encadrer le développement;

**ATTENDU QUE** le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est conscient des effets de l'enrichissement des lacs sur la dynamique environnementale et socio-économique locale;

**ATTENDU** qu'il devient primordial que la MRC se dote d'un outil de gestion efficace afin de légiférer et de contrôler de façon durable le développement et l'exploitation à différentes fins de son territoire;

**ATTENDU** qu'il est aussi primordial que la MRC puisse devenir un partenaire impliqué à la protection des lacs et des cours d'eau en collaboration avec les municipalités locales et les associations de riverains retrouvés sur le territoire ;

**ATTENDU** la volonté des associations de riverains de la municipalité de Val-des-Monts et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de développer un projet commun de « Caractérisation et de classification des lacs » dans le cadre du programme de financement fédéral « Géoconnexions » ;

**ATTENDU QUE** ce programme permet aux organismes publics et municipalités de déposer une demande de financement reliée à un projet d'applications géospatiales facilitant la prise de décisions ;

**ATTENDU QUE** le projet de classification et de caractérisation des lacs de la MRC permettra d'évaluer la sensibilité des lacs aux apports en phosphore et qu'il sera un outil essentiel pour l'identification de la capacité de support des lacs dans un contexte de planification et d'aménagement du territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais est actuellement en processus de révision de son schéma d'aménagement et que la mise sur pied d'un outil de gestion axé sur la connaissance de la qualité de ses lacs est essentielle à l'élaboration de sa planification régionale ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à formuler et déposer une demande d'aide financière au montant de 50 400 \$ auprès de Géoconnexions pour un projet commun de « Classification et de caractérisation des lacs du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais» avec la Fédération des lacs de la municipalité de Val-des-Monts

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-387      Entente avec les municipalités locales sur la gestion des cours d'eau**

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée [la loi];

**ATTENDU QUE** la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

**ATTENDU QUE** l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

**ATTENDU QU'** il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte par la présente, le document intitulé « Entente locale sur la gestion des cours d'eau » ayant pour objet de confier à une municipalité locale diverses responsabilités et modalités d'application à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente avec chacune des municipalités qui le souhaitent.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-388      Octroi d'un contrat pour la finalisation d'une étude permettant  
l'identification d'une nouvelle zone d'inondation pour la rivière  
Gatineau**

**ATTENDU QU'**une étude identifiant de nouvelles cotes de récurrence pour la rivière Gatineau a été produite par la firme RSW;

**ATTENDU QUE** ladite étude, qui est mise à la disposition de la MRC sans frais, est susceptible de préciser les limites de la zone inondable entre le tronçon de la rivière Gatineau situé entre les barrages Paugan et Chelsea;

**ATTENDU QUE** cette étude doit être complétée par la production de profils en long et présenté pour validation technique auprès du Centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accorde par la présente, un contrat de 5 000 \$, avant taxes, à la firme de consultants RSW pour la réalisation du mandat décrit dans son offre soumis à la MRC le 15 novembre 2006 et permettant à la MRC d'obtenir l'ensemble des informations utiles et validées afin de lui permettre une éventuelle modification au schéma d'aménagement qui consisterait à la modification des limites de la zone d'inondation pour la rivière Gatineau

**II EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin à même le poste budgétaire « 02-470-00-419 » - Honoraires professionnels – autres et à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-389      Appui au CLD des Collines-de-l'Outaouais dans sa démarche  
pour le branchement à la fibre optique**

**ATTENDU QUE** le Centre de services pour l'économie et l'emploi des Collines-de-l'Outaouais a acquis un immeuble devant loger le CLD des Collines-de-l'Outaouais et ses partenaires éventuels.;

**ATTENDU QUE** le branchement à la fibre optique est un avantage considérable pour donner un service à la population;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et des Régions reconnaît les CLD comme admissibles au programme "Villages branchés";

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Draveurs accepte que le branchement de l'immeuble situé au 1694 montée de la Source à Cantley puisse se faire dans le respect du programme "Villages branchés" en tenant compte des budgets et des sommes disponibles pour finaliser le projet;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion du dossier est d'avis que le branchement de l'immeuble peut se faire avec l'aval de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion a indiqué son intention de mettre en branle le processus de branchement du CLD des Collines-de-l'Outaouais sur réception d'une résolution officielle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais appuyant officiellement la démarche du CLD et s'engageant elle-même à collaborer dans le processus;

**ATTENDU QUE** la coopération des municipalités de Cantley et de Val-des-Monts s'avère importante dans le processus en cours;

**ATTENDU QUE** le CLD des Collines-de-l'Outaouais doit analyser le branchement au réseau en tenant compte de ses capacités financières à faire partie d'un tel projet;

**ATTENDU QUE** la réalisation du branchement est conditionnelle à l'acceptation de son financement par les représentants du programme « Villages Branchés du Québec »;

**ATTENDU QUE** le CLD doit assumer un coût d'analyse préliminaire du projet estimé à 4 000 \$, ce montant étant remboursable à 66 % par le programme seulement si le branchement se réalise;

**ATTENDU QUE** le CLD engagera une somme de 4 000 \$ d'une étude préliminaire seulement s'il obtient l'assurance des représentants du programme « Villages Branchés du Québec » et/ou du ministre des Affaires municipales et des Régions que l'enveloppe budgétaire est suffisante pour financer le projet et de la réception des appuis des différents partenaires faisant notamment mention des conditions préalables;

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais pourrait devoir signer une entente de partenariat avec les autres partenaires pour une période de vingt ans;

**ATTENDU QUE** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-06-193 pour mettre en marche le processus de demande d'adhésion au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du programme « Villages branchés » avec les partenaires actuels du projet et l'acceptation du financement du projet par ledit programme;

**ATTENDU QUE** la résolution CA-06-193 demande au CLD d'obtenir l'appui des partenaires actuels du projet par une résolution officielle de ceux-ci nous acceptant comme nouveau partenaire et nous indiquant les conditions préalables de partenariat, les partenaires actuels étant la Commission scolaire des Draveurs, la municipalité de Val-des-Monts, la municipalité de Cantley et la Caverne Lafèche;

**ATTENDU QUE** la résolution CA-06-193 demande au CLD d'obtenir l'appui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la démarche de branchement à la fibre optique du CLD avec les différents partenaires et de validation des différents aspects du projet;

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais pourra prendre une décision éclairée de son engagement sur réception du CLD d'un projet préliminaire validé auprès des partenaires et portant sur les implications financières, matérielles et légales;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil appuie par la présente, le CLD des Collines-de-l'Outaouais dans sa démarche de branchement à la fibre optique et de valider avec les différents partenaires les implications financières, légales et matérielles.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-390      Fonds du Pacte rural – rapport des sommes allouées**

**ATTENDU QUE** ce Conseil a pris connaissance du rapport des sommes allouées dans le cadre du Fonds du Pacte rural au 21 septembre 2006;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente le rapport des sommes allouées dans le cadre du Fonds du Pacte rural au 21 septembre 2006 préparé par le CLD des Collines-de-l'Outaouais.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-391      Intelligence Papineau Inc. – « Étude de faisabilité du  
déploiement du service Wi-Max » - Demande de financement –  
Fonds du Pacte rural**

**ATTENDU QUE** le projet rencontre les priorités du PAPR 2003-2004 en ce qui concerne l'organisation intégrée des infrastructures et en particulier le transport de l'information par la large bande passante ;

**ATTENDU QUE** le projet rejoint le PALÉE 2003-2008 en ce qui a trait à la priorité d'intervention de développement social dans sa stratégie d'assurer l'accessibilité de services de formation et de développement de l'employabilité (objectif 8), dans son objectif de mettre en place des mécanismes visant à réduire l'abandon scolaire et accroître la réussite scolaire (objectif 11) et de mise en œuvre d'activités de formation et de réseautage pour les femmes (objectif 6.2) ;

**ATTENDU QUE** le projet s'insère dans le PALÉE 2003-2008 en ce qui concerne la priorité d'intervention technologies dans son objectif 1 de favoriser le développement d'un réseau haute vitesse sur le territoire ;

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans le PALÉE 2003-2008 car il rencontre l'objectif 3 de la priorité d'intervention en économie sociale dans sa stratégie 3.1 qui consiste à supporter les entreprises en économie sociale dans les différentes phases de développement de l'entreprise;

**ATTENDU QUE** le projet rejoint l'Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais 2000-2005 en ce qui a trait à l'axe de développement et d'adaptation des infrastructures et des institutions de la région en terme de transport de l'information ;

**ATTENDU QUE** le projet rejoint l'Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais 2000-2005 en ce qui a trait à l'axe de développement et de diversification de l'économie en s'appuyant sur l'entrepreneurship et l'innovation en particulier dans l'objectif 3 qui concerne le déploiement d'un réseau de communication moderne sur tout le territoire régional;

**ATTENDU QUE** le projet s'inscrit dans la cible stratégique Technologies de l'information de l'Entente cadre de développement régional 2000-2005 sur la priorité de faciliter la circulation de l'information aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région et en particulier dans l'objectif 3 qui vise le déploiement d'un réseau de communication moderne en territoire rural ;

**ATTENDU QUE** ce type de réseau fait partie de la plus récente planification stratégique 2006-2011 de la CRÉO dans l'axe du développement économique et de l'emploi et en particulier en ce qui concerne « d'offrir aux entreprises et aux particuliers un accès au réseau large bande dans les territoires ruraux » ;

**ATTENDU QUE** sur avis favorable de son comité d'investissement, le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-06-191 visant à recommander ledit projet à la MRC des Collines-de-l'Outaouais à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2006 dans l'année budgétaire 2006-2007 à Intelligence Papineau dans le cadre du projet « Étude de faisabilité du déploiement du service Wi-Max » ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, de verser, dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 5 104 \$ dans l'année budgétaire 2006-2007 à « Intelligence Papineau Inc. » pour la réalisation du projet « Étude de faisabilité du déploiement du service Wi-Max ».

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-392      Culturiades 2006 – Demande de financement – Fonds du Pacte rural**

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans le PAPR 2003-2004 en regard de l'organisation économique et des services de proximité intégrés, en particulier sur le plan du développement social et de la culture ;

**ATTENDU QUE** la demande des Artistes dans leur milieu cadre dans la priorité d'intervention Tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2003-2008 du CLD des Collines-de-l'Outaouais dans sa stratégie 3.2 de promouvoir les événements et festivals ;

**ATTENDU QUE** le projet rejoint la priorité d'intervention Culture et loisir dans sa stratégie 1.2 de reconnaître des arts, des lettres et de la culture comme axe de développement global des municipalités ;

**ATTENDU QUE** le projet s'insère dans la stratégie 3.2 de la priorité d'intervention tourisme du PALÉE 2003-2008 en ce qui a trait au soutien et à la promotion des événements et festivals ;

**ATTENDU QUE** le projet s'insère dans la stratégie 1.5 de l'objectif 1 la priorité d'intervention Culture et loisir du PALÉE 2003-2008 en ce qui a trait au soutien des événements culturels des organismes reconnus.

**ATTENDU QUE** le projet a déjà été appuyé techniquement et financièrement dans le passé par le CLD des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** sur avis favorable de son comité d'investissement, le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-06-184 visant à recommander ledit projet à la MRC des Collines-de-l'Outaouais à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2006 dans l'année budgétaire 2006-2007 à la Fondation pour les arts, les lettres et de la Cultures de l'Outaouais (FALCO) dans le cadre du projet « Culturiades 2006 ».

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, de verser, dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 1 000 \$ dans l'année budgétaire 2006-2007 à la « Fondation pour les arts, les lettres et de la culture de l'Outaouais (FALCO) » pour la réalisation du projet « Culturiades 2006 ».

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-393      Moisson Outaouais - Fonds de développement des entreprises en économie sociale**

**ATTENDU QU'**une somme a déjà été versée au projet « Moisson Outaouais » dans le cadre de Fonds du Pacte rural ;

**ATTENDU QUE** les critères relatifs audit projet répondent davantage au Fonds de développement des entreprises en économie sociale;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil demande par la présente, au CLD des Collines-de-l'Outaouais de lui verser, dans le cadre du Fonds de développement des entreprises en économie sociale, un montant de 4 000 \$ en compensation d'un montant déjà versé à même le Fonds du Pacte rural au projet Moisson Outaouais

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ledit montant est versé en compensation du montant déjà versé par la résolution 06-06-229.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-394      Renouvellement du mandat de M<sup>e</sup> Martin Gosselin pour agir à titre de procureur de la Cour municipale**

**ATTENDU QUE** ce Conseil, par sa résolution 05-09-617, mandatait M<sup>e</sup> Martin Gosselin pour agir à titre de procureur de la MRC devant la Cour municipale régionale pour la poursuite des infractions en matière pénale et criminelle pour une période de douze mois;

**ATTENDU QUE** les douze mois seront expirés le 31 décembre 2006;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de reconduire le mandat pour une période de douze mois;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande le renouvellement dudit contrat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, de reconduire le mandat de M<sup>e</sup> Martin Gosselin pour agir à titre de procureur de la MRC devant la Cour municipale régionale pour la poursuite des infractions en matière pénale et criminelle pour une période de douze mois se terminant le 31 décembre 2007.

**Adoptée à l'unanimité**

**06-11-395      Mandat à la firme de Lalande, Tremblay pour agir à titre de procureurs de la poursuivante devant la Cour municipale régionale à Papineauville**

**ATTENDU QUE** ce Conseil, par sa résolution 06-09-325, acceptait les règles de fonctionnement de « l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » pour la MRC de Papineau;

**ATTENDU QU'**il est spécifié auxdites règles de fonctionnement que la MRC de Papineau pourra choisir son procureur aux mêmes conditions que celles du procureur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour agir à titre de procureur de la poursuivante pour les dossiers qui seront présentés devant la Cour municipale régionale à Papineauville;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC de Papineau, par sa résolution 2006-09-139, a accepté la proposition de la firme Lalande, Tremblay, avocats, pour les services professionnels, à titre de procureurs de la poursuivante devant la Cour municipale régionale en matière pénale pour les séances de cour qui auront lieu à Papineauville;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande ledit mandat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière  
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil entérine par la présente, le mandat accordé à la firme de Lalande, Tremblay, avocats, pour agir à titre de procureurs de la poursuivante pour les dossiers qui seront présentés devant la Cour municipale régionale à Papineauville aux mêmes conditions que celles du procureur de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Correspondance**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et fait lecture, s'il y a lieu, de la correspondance suivante :

<b>DATE</b>	<b>EXPÉDITEUR</b>	<b>OBJET</b>
2006-10-12	Gouvernement du Québec	Opérations policières - Chèque au montant de 245,00\$
2006-10-16	Cabinet du Député Benoit Pelletier	Résolution 06-09-302 et 06-09-322
2006-10-20	FQM	Accusé de réception de la résolution sur l'opposition à la Régie de l'énergie (prolongement de réseaux Hydro-Québec)
2006-10-23	CRÉO	Chèque # 833 au montant de 38 993,70 \$ - 2e versement VOLET II - 2006-2007
2006-10-24	MAMR	Enveloppe de 92 100 \$ octroyée à la MRC en vertu de la programmation 2006-2007 du RénoVillage
2006-10-24	MAMR	Enveloppe de 13 000 \$ octroyée à la MRC en vertu de la programmation 2006-2007 du LAAA
2006-10-24	Municipalité de Chelsea	Moratoire sur les systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet suivi d'un rejet dans l'environnement
2006-10-26	MRC de la Jacques Cartier	Résolution 06-105-O - taxes scolaires – taux applicable
2006-10-27	MAMR	Accusé de réception de la lettre du 19 octobre 2006 (adhésion - municipalités MRC Papineau à la Cour )
2006-10-30	FQM	Résolution sur une demande à Bell Canada-Transfert de frais d'infrastructures aux promoteurs immobiliers
2006-11-01	Cabinet du député Benoit Pelletier	Résolution 06-10-331 (CAAF)
2006-11-01	FQM	Résolution sur la demande de modification au Projet de Loi 76
2006-11-01	MAMR	Accusé de réception de la lettre du 20 octobre 2006
2006-11-06	FQM	Remerciements aux MRC et municipalités qui ont envoyé des résolutions d'appui pour le renouvellement de la Politique
2006-11-08	Cabinet du Députée de Pontiac,	Appui à la proposition de la CRÉO pour le maintien des volumes de bois en Outaouais

**06-11-396      Levée de la séance**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est 19h20.

---

Marc Carrière  
Préfet

---

Ghislain Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

---

## quai quyon

---

---

<b>Nom latin - ( no. d'occurrence)</b>	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Municipalité : Site d'inventaire</i>			
Localisation			

---

## Flore

<b><i>Cyperus odoratus var. engelmannii</i> - (7156)</b>	G4Q / NNR / S2	Rare dans le sable humide de la plage; pleine fructification la deuxième semaine de septembre.	45 31 01 -76 13 29
souchet odorant variété d'Engelmann	E (M)		1988-09-14
susceptible d'être désignée	B5.04		
<i>Pontiac :</i>			
Canton d'Onslow, Quyon, plage à l'est du quai du traversier, le long de la rivière des Outaouais.			
Meilleure source : Base de données des spécimens d'herbier. 2007. Données provenant des récoltes déposées dans les herbiers. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.			
<b><i>Fimbristylis autumnalis</i> - (7219)</b>	G5 / NNR / S2	Sable humide avec détritrus organique sur la rive, avec <i>Cyperus rivularis</i> , <i>Panicum capillare</i> , <i>Digitaria ischaemum</i> , <i>Lythrum salicaria</i> ; pleine fructification la troisième semaine d'août et la deuxième semaine de septembre.	45 31 01 -76 13 29
fimbristyle d'automne	E (M)		1988-09-14
susceptible d'être désignée	B5.04		
<i>Pontiac :</i>			
Quyon, canton d'Onslow, plage à l'est du quai du traversier, le long de la rivière des Outaouais.			
Meilleure source : Base de données des spécimens d'herbier. 2007. Données provenant des récoltes déposées dans les herbiers. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.			

---

\* Pour l'information sensible, communiquer avec le CDPNQ

Nombre total d'occurrences pour cette requête : 2

**Signification des termes et symboles utilisés**

Nombre total d'espèces pour cette requête : 2

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes:

A : présence accidentelle; B : population animale reproductrice (breeding); C : présence en captivité ou en culture seulement; E : espèce exotique; H : non observé au cours des 25 dernières années; HYB : hybride; M : population animale migratrice; N : population animale non reproductrice (non-breeding); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; R : présence rapportée mais non caractérisée; RD : présence rapportée mais douteuse; RF : présence signalée par erreur (reported falsely); SYN : synonymie de la nomenclature; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : apparemment éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude (ex : S1?) ou un rang non assigné (ex : S?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : existante, à déterminer; H : historique; X : extirpée; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité: 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé

1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé Valeur relative pour la conservation, calculée à partir du nombre d'occurrences de l'élément au Québec; des rangs de priorité globaux (G) et subnationaux (S); de l'endémisme juridirectionnel et de la qualité des occurrences



**CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UN TERRITOIRE**  
(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
<b>B1</b>	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Présence d'occurrence(s) d'excellente qualité d'éléments G1
	.06	≥ 4 occurrences d'excellente à bonne qualité d'éléments G2
	.07	Unique occurrence au Québec d'un élément S1
	.08	≥ 4 occurrences d'excellente qualité d'éléments S1
<b>B2</b>	.01	Présence d'occurrence(s) autres que d'excellente qualité d'éléments G1
	.02	1-3 occurrences d'excellente à bonne qualité d'éléments G2
	.03	Présence d'occurrence(s) d'excellente qualité d'éléments G3
	.04	1-3 occurrences d'excellente qualité d'éléments S1
	.05	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments G2
	.06	≥ 4 occurrences de bonne qualité d'éléments G3
	.07	≥ 4 occurrences de bonne qualité d'éléments S1
	.08	≥ 4 occurrences d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.09	≥ 10 occurrences d'excellente ou de bonne qualité d'éléments S2
<b>B3</b>	.01	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments G2
	.02	1-3 occurrences de bonne qualité d'éléments G3
	.03	1-3 occurrences de bonne qualité d'éléments S1
	.04	4-9 occurrences d'excellente qualité d'éléments S2
	.05	1-3 occurrences d'excellente qualité d'espèce (s) S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.06	4-9 occurrences de bonne qualité d'espèces S2 ou de bonne qualité de toute communauté naturelle
	.07	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments G3
	.08	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments S1
	.09	≥ 4 occurrences d'excellente qualité d'éléments S3
	.10	≥ 10 occurrences parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)
	.11	1-3 occurrences de bonne qualité d'élément (s) S2
<b>B4</b>	.01	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments G3
	.02	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments S1
	.03	1-3 occurrences d'excellente qualité d'éléments S3
	.04	≥ 4 occurrences de bonne qualité d'éléments S3
	.05	1-3 occurrences de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.06	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments S2
	.07	1-3 occurrences de bonne qualité d'éléments S3
	.08	≥ 4 occurrences parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)
<b>B5</b>	.01	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments S2
	.02	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments S3
	.03	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments S3
	.04	1-3 occurrences parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

**Indice de biodiversité**

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique (espèces, communautés naturelles) selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. Le nombre d'éléments représentés intervient en second. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

**Intérêt pour la conservation**

Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

**Références**

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers. 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.



**De:** Schaefer, Jason (ENE) [Jason.Schaefer@ontario.ca]

**Envoyé:** 6 février 2007 12:09

**À:** mfortin@cldcollines.org

**Objet:** Quyon Ferry Modernization Project

Marc Fortin, agent de développement

CLD des Collines-de-l'Outaouais

5, rue Principale ouest, C.P. 70

La Pêche (Québec) J0X 2W0

Téléphone : 819 456-2121, poste 225

Sans frais / Toll free : 877 456-2121

Télécopieur / Fax : 819 456-4242

Hello Mr. Fortin,

Thank you for your e-mail of November 30, 2006, concerning the Quyon Ferry Modernization Project, on the Ottawa River. I circulated your email and attached minutes of the two project meetings, to our Environmental Assessment Coordinator for comment. The Ontario Ministry of the Environment (MOE) provides the following comments on potential Environmental Assessment (EA) requirements and technical issues. Please note, however, that it is **essential that the proponents contact the Ontario Ministry of Natural Resources (MNR), for input on both technical and EA issues.**

#### Technical Issues

The project works identified in the meeting minutes include a new cable ferry, a bubble system, dredging on the Quebec side (but not the Ontario side), and concrete access ramps. The MNR is the main agency involved in permitting this type of work and reviewing proposed mitigation measures.

#### EA Issues

**The project could be subject to the MNR Class Environmental Assessment for Resource Stewardship and Facility Development Projects. The proponent should contact the MNR as soon as possible to confirm this.** MNR is the lead agency for ensuring that MNR Class EA requirements are met. In certain cases MOE, may have some involvement in MNR Class EA projects as a technical review agency when needed, or if there is a Part II Order request as part of the MNR Class EA process.

The project may be subject to the federal EA process. Federal funding or proponency are not the only triggers for federal EA; if a federal agency issues a permit, an EA would likely be triggered. Usually where there is a HADD, there is a requirement for a screening under the Canadian Environmental Assessment Act. If the proponents have any questions about federal EA and triggers, they would need to speak to the contact at CEAA. It appears that the March 22 meeting included someone from CEAA.

#### First Nations

The proponents propose consultation with First Nations, which we support. The MOE Environmental Assessment and Approvals Branch has developed a list of contacts that should be consulted as part of an EA process. These contacts include:

1. **The Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs**  
(Contact: Ms. Pam Wheaton, Director, Policy and Relationships Branch, Ontario Secretariat of Aboriginal Affairs, 720 Bay St., 4<sup>th</sup> Floor, Toronto ON M5G 2K1; fax: 416-326-4017; pam.wheaton@ontario.ca)
2. **Indian and Northern Affairs of Canada – Specific Claims Branch**  
(Contact: Mr. Don Boswell, Senior Claims Analyst, Specific Claims Branch, Department of Indian and Northern Affairs, 10 Wellington St., Room 1310, Gatineau QC K1A 0H4; fax: 819-956-2258; boswelld@inac.gc.ca);
3. **Indian and Northern Affairs of Canada - Litigation Management and Resolution Branch**  
(Contact: Mr. Franklin Roy, Director, Litigation Management and Resolution Branch, Department of Indian and Northern Affairs, 10 Wellington Street, Gatineau QC K1A 0H4; fax: 819-997-1679; royf@inac.gc.ca);

4. **Indian and Northern Affairs of Canada - Comprehensive Claims Branch**

(Contact: Ms. Louise Trepanier, Director, Claims East of Manitoba, Comprehensive Claims Branch, Department of Indian and Northern Affairs, 10 Wellington St., Room 1310, Gatineau QC K1A 0H4; 819-953-3109; trepanierl@inac.gc.ca)

5. **Ministry of the Attorney General – Aboriginal Legal Issues Office**

(Contact: Mr. Grant Wedge, Council, Crown Law Office-Civil, Ministry of the Attorney General, 720 Bay Street, 8<sup>th</sup> Floor, Toronto ON M5G 2K1; fax: 416-326-4181; grant.wedge@ontario.ca)

Once identified, the proponent is advised to provide notification directly to the Aboriginal communities who may be affected by the project and provide them with an opportunity to participate in any planned public consultation sessions and comment on the project.

Thank-you for bringing this project to our attention. Should you have any questions please do not hesitate to contact me or our Regional Environmental Assessment Coordinator, Ms. Vicki Mitchell at 613-549-4000 ext. 2614.

Jason Schaefer  
Issues Project Coordinator

Ministry of the Environment  
Ottawa District Office  
2430 Don Reid Drive  
Ottawa, ON, K1H 1E1

613-521-3450 ext. 226  
Fax: 613-521-5437  
Toll Free: 1-800-860-2195

**De:** McLaurin, Tanya (MNR) [tanya.mclaurin@ontario.ca]

**Envoyé:** 31 mai 2007 14:19

**À:** Valerie Bedard

**Cc:** don@quyonferry.com; Bendig, Anne (MNR)

**Objet:** Quyon / Ferry Road Cable Ferry Project  
Valerie

Thank-you for being patient while we completed our screening. We have completed the screening and have determined that the project as outlined in Option 2 is a Category A. Please refer to "A Class Environmental Assessment for MNR Resource Stewardship and Facility Development Projects" for more information. If you do not have a copy, you can download it from [www.mnr.gov.on.ca/MNR/stewadea](http://www.mnr.gov.on.ca/MNR/stewadea) .

I will continue to work with you to complete the review of the Work Permit Application. In order to continue with this review we will require the following information:

- 1 - Substrate Mapping
- 2 - Fisheries Inventory
- 3 - Habitat Mapping

For a complete description of the above requirements, please contact Anne Bendig, Area Biologist.

Thank-you

---

*Tanya McLaurin*

*A/ Senior Lands Technician*

*Ministry of Natural Resources*

*ph 613 258 8369*

*fx 613 258 3920*

**De:** Bunker, Bill: TOR [Bunker.Bill@ic.gc.ca]

**Envoyé:** 22 mai 2007 12:10

**À:** Valerie Bedard

**Objet:** RE: RCEE, evaluation environnementale no 06-01-17247

I had to look for this information on the file but I eventually found it.

The proponent for this project submitted the following proposal to DFO for fish habitat compensation at the Mohr's landing site:

Excavation of a new 212 square metre embayment in the up-shore area located immediately upstream of the proposed ramp location. The new embayment will have an average water depth of 0.75 m during the spring and 0.19 m during the summer. The shoreline will be planted with native shrubs and trees that eventually will provide overhanging vegetation and canopy cover. The in-water habitat will be planted with local aquatic plant specimens secured from the adjacent coastal wetland.

Since no DFO authorization was issued for this project, the following additional mitigation was issued in a letter of advice:

Construction materials used to build the boat launches should not be taken from the shoreline or below the high water mark or river bottom. Use clean materials that are free of dirt.

Any natural woody material or boulders located within the footprint of the launch should be relocated to a similar depth adjacent to the work area.

Waste construction materials should not enter the water or be left on the ice.

A marine grade silt curtain is to be installed around the perimeter of all in-water work to prevent the re-suspended sediment from spreading to adjacent areas.

The entry of sediments from the construction site into the water can harm fish and fish habitat. Ensure that the appropriate sediment and erosion control measures (i.e. silt fences) are in place before you start ramp construction, particularly on sites with erodible soils such as clay and sand.

- You and/or your contractor should inspect sediment and erosion control measures regularly during the course of construction and make all necessary repairs if any damage is discovered ( e.g., you see silt or sediment entering the water).

- Avoid doing work during wet and rainy periods.

Time the in-water construction phase to prevent the disruption of spawning fish, their incubating eggs and larval stages by adhering to provincial fisheries timing windows. No in-water work shall occur between March 15 to July 15, unless advised otherwise by the Ontario Ministry of Natural Resources, Kemptville District.

Whenever possible operate machinery from outside of the water and in a manner that minimizes disturbance to the river banks.

- Machinery is to arrive on site in a clean condition and is to be maintained free of fluid leaks.
- Wash, refuel and service machinery and store fuel and other materials for the machinery away from the water to prevent deleterious substances from entering the water.
- Keep an emergency spill kit on site in case of fluid leaks or spills from machinery.

All concrete abutments are to be pre-cast and cured away from the water before use to prevent seepage of potentially toxic substances into the water.

Vegetate any disturbed areas by planting and seeding preferably native trees, shrubs or grasses and cover such areas with mulch to prevent soil erosion and to help seeds germinate. If there is insufficient time in the growing season remaining for the seeds to germinate, stabilize the site (e.g., cover exposed areas with

erosion control blankets to keep the soil in place and prevent erosion) and vegetate the following spring.

Maintain effective sediment and erosion control measures until complete re-vegetation of disturbed areas is achieved.

Hope this is useful

Bill Bunker

Business Case Analyst | Analyste, projets d'entreprise

Infrastructure Operations | Opérations d'infrastructure

Sector Strategies and Infrastructure Programs Branch | Direction générale des stratégies sectorielles et programmes d'infrastructure

Tel | Téléphone 416-952-4614

Fax | Télécopieur 416-954-6654

[bunker.bill@ic.gc.ca](mailto:bunker.bill@ic.gc.ca)

Industry Canada | 151 Yonge Street, 3rd floor, Toronto ON M5C 2W7

Industrie Canada | 151, rue Yonge, 3<sup>e</sup> étage, Toronto ON M5C 2W7

---

**From:** Valerie Bedard [mailto:Valerie.Bedard@cima.ca]

**Sent:** Tuesday, May 22, 2007 8:55 AM

**To:** Bunker, Bill: TOR

**Subject:** RE: RCEE, evaluation environnementale no 06-01-17247

Hello Bill !

You're right. I'm asking a copy of the fish habitat compensation plan for the Mohr's Landing access of the Chats Falls Bypass project. I need it for the impact assessment on fish habitat regarding the proposed Quyon Ferry Upgrade project.

Regards,

---

**Valérie Bédard**

chargée de projet, Environnement

**CIMA+**

420, boul. Maloney Est, bureau 201

Gatineau QC J8P 1E7

CANADA

Tél.(819) 663-9294 poste #6351

Fax (819) 663-0084



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ! Do you really need to print this email ? Think environment !

---

**De :** Bunker, Bill: TOR [mailto:Bunker.Bill@ic.gc.ca]  
**Envoyé :** 22 mai 2007 08:47  
**À :** Valerie Bedard  
**Objet :** RE: RCEE, evaluation environnementale no 06-01-17247

Hello Valerie

Could re-send your request in English. My French is not too good although I think part of what you are requesting is a copy of the fish habitat compensation plan.

thanks

Bill Bunker  
Business Case Analyst | Analyste, projets d'entreprise  
Infrastructure Operations | Opérations d'infrastructure  
Sector Strategies and Infrastructure Programs Branch | Direction générale des stratégies sectorielles et programmes d'infrastructure  
Tel | Téléphone 416-952-4614  
Fax | Télécopieur 416-954-6654  
[bunker.bill@ic.gc.ca](mailto:bunker.bill@ic.gc.ca)  
Industry Canada | 151 Yonge Street, 3rd floor, Toronto ON M5C 2W7  
Industrie Canada | 151, rue Yonge, 3<sup>e</sup> étage, Toronto ON M5C 2W7

---

**From:** Valerie Bedard [mailto:Valerie.Bedard@cima.ca]  
**Sent:** Thursday, May 17, 2007 2:36 PM  
**To:** Bunker, Bill: TOR  
**Subject:** RCEE, evaluation environnementale no 06-01-17247  
**Importance:** High

Bonjour M. Bunker!

Notre compagnie a été mandatée par Traversier de Quyon inc. pour la réalisation des évaluations environnementales du projet de modernisation du traversier de Quyon qui fait présentement le lien entre le village de Quyon (Québec) et Mohr's Landing (Ontario).

Ce projet sera réalisé en amont hydrique du projet identifié par le #06-01-17247 du RCEE (voie de contournement des bateaux, Barrage de Chats Falls).

Dans ce cadre, pourrions nous obtenir une copie du plan d'aménagement de l'habitat du poisson construit a Mohr's Landing comme mesure de compensation? Nous aurions besoin d'une copie de ce plan afin d'évaluer comment les composantes de notre projet interagiront avec l'habitat du poisson créé.

Merci à l'avance de votre collaboration,

P.S. You can communicate with me in English if it is more easy for you. I am perfectly bilingual.

---

**Valérie Bédard**  
chargée de projet, Environnement

**CIMA+**

420, boul. Maloney Est, bureau 201  
Gatineau QC J8P 1E7  
CANADA

Tél.(819) 663-9294 poste #6351  
Fax (819) 663-0084



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ! Do you really need to print this email ? Think environment !

---

**De:** Jobin,Benoit [SteFoy] [benoit.jobin@ec.gc.ca]  
**Envoyé:** 10 mai 2007 15:13  
**À:** Dominique Chalifoux  
**Cc:** Bergeron,Daniel [SteFoy]  
**Objet:** RE: Demande d'information: Petit Blongios  
**Bonjour Mme Chalifoux,**

Suite à notre conversation téléphonique (10 mai 2007) concernant les impacts possibles du projet de modernisation du traversier de Quyon (dragage et travaux sur les quais) sur le Petit Blongios, je considère qu'il n'y aurait pas d'impact sur cette espèce puisqu'il ne semble exister aucun habitat potentiel de cette espèce dans la zone d'étude. De plus, il n'existe aucune mention de Petit Bongios dans la région entourant la zone d'étude. Par contre, si vous découvrez des habitats potentiels (grands marais à quenouilles) lors de votre visite sur le terrain dans les prochaines semaines, il serait important de m'aviser afin qu'on en discute et pour évaluer si des inventaires seraient requis.

Bien à vous,

### **Benoît Jobin**

Biologiste/Espèces en péril  
Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
Région du Québec  
1141 route de l'Église  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4H5  
Canada  
tél.: 418-649-6863  
fax.: 418-649-6475  
benoit.jobin@ec.gc.ca

<http://www.qc.ec.gc.ca/faune/faune/html/contenu.html>

---

**De :** Dominique Chalifoux [mailto:Dominique.Chalifoux@cima.ca]  
**Envoyé :** 2 mai, 2007 12:55  
**À :** Jobin,Benoit [SteFoy]  
**Cc :** dominique.chalifoux@cima.ca  
**Objet :** Demande d'information: Petit Blongios

Bonjour M. Jobin,

Mon nom est Dominique Chalifoux, je suis technicienne en environnement chez CIMA+. Nous avons été mandatés pour effectuer une évaluation environnementale fédérale et provinciale pour un projet de modernisation du traversier de Quyon. Les activités se dérouleront du côté québécois (Quyon) et ontarien (Mohr's Landing).

(Centre approximatif : Longitude 45o 30' 49" N et latitude 76o 13' 32"O).

Dans le cadre de cette évaluation environnementale, nous allons réaliser des inventaires fauniques et floristiques et aimerions obtenir de votre part, si possible les informations suivantes concernant le Petit Blongios :

1. Des inventaires ont-ils déjà été réalisés pour confirmer la présence de la Petit Blongios dans l'aire d'étude mentionnée plus haut? Si oui peut-on obtenir une copie de ces rapports ?
2. Quelle est la méthodologie recommandée pour procéder à l'inventaire de cette espèce (méthode, période de l'année, période de la journée, etc.) ?

3. Dans le cas où cette espèce serait observée dans l'aire d'étude, quelle sont les mesures d'atténuation applicables à notre projet (activités de creusage, de remblais, de dragage)?

Si vous nécessitez plus de détails n'hésitez pas à me contacter.

---

**Dominique Chalifoux**  
Technicienne en environnement  
Environnement

**CIMA+**  
420, boul. Maloney Est, bureau 201  
Gatineau QC J8P 1E7  
CANADA

Tél.(819) 663-9294 poste #6398  
Fax (819) 663-0084

---

**ANNEXE E**

***OWNER'S INSTRUCTIONS TO THE CAPTAIN***

# **Quyon Ferry Canada Inc.**



## **Owner's Instructions To The Captain**

**On Mandatory Familiarization, Training And Education Of  
Basic Security Matters For All Seamen**

**Version 1.0**



# Table of Contents

- 1. **Introduction**..... 4
  - 1.1 Purpose..... 4
  - 1.2 Usage..... 4
- 2. **Employee Registrar** ..... 5
- 3. **Emergency Phone Numbers**..... 6
  - 3.1 Emergency Response Departments..... 6
  - 3.2 Quyón Ferry Emergency Contacts..... 6
- 4. **Security Equipment** ..... 7
  - 4.1 The McColgan ..... 7
  - 4.2 The McColgan II..... 8
- 5. **Emergency Situation Procedures and Protocols**..... 9
  - 5.1 Evacuation Necessary ..... 9
  - 5.2 Man Overboard ..... 9
  - 5.3 A Fire or Smoke Is Detected..... 10
  - 5.4 A Fire or Smoke Is Detected In a Vehicle ..... 11
  - 5.5 Grounding the Vessel..... 12
  - 5.6 Vehicle Leaking Gas..... 12
  - 5.7 Vehicles Transporting Dangerous Goods (Propane etc.)..... 13
  - 5.8 No Smoking in Engine Room..... 13
  - 5.9 Medical Emergency ..... 13
  - 5.10 Pollution Emergency..... 14



Quyón Ferry Canada Inc

# Document Revision Control

05-Mar-2005	Adjustments and formatting.	RM	All	1.0
19-Feb-2005	Q/A	DM	All	.02
12-Feb-2005	Document Creation	RM	All	.01



## **1. Introduction**

### **1.1 Purpose**

The purpose of this document is to familiarize Captains and Crew Members of Quyón Ferry Canada Inc with the procedures, protocols, tools and equipment in place in event of an emergency.

### **1.2 Usage**

This document is to be used as a reference guide for all employees and used as a starting point for emergency situation training and discussions which may arise on the Quyón Ferry.

All employees shall read and become familiar with the procedures and protocols in this guide on a yearly basis.



Quyón Ferry Canada Inc

## 2. Employee Registrar

The following table lists the names of the employees who have received the proper training necessary to be a seaman aboard the McColgan and the McColgan II.

1	McColgan, Donald		Owner/Captain	
2	McColgan, Ralph		Captain	
3	McColgan, Edward		Captain	
4	McKenny, Harold		Captain	
5	McColgan, Charles		Captain	
6	Scott, Edmund		Captain	
7	Desjardins, Paul		Captain	
8	Kilbride, Steve		Captain	
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				



Quyon Ferry Canada Inc

### 3. Emergency Phone Numbers

#### 3.1 Emergency Response Departments

The following table is a list of emergency response phone numbers.

Police	911
Fire	911
Medical	911
Environment	1-800-268-8060

#### 3.2 Quyon Ferry Emergency Contacts

The following table is a list of which can be contacted in the event of an emergency.

Don McColgan	Home:	819-458-2032
	Cell:	613-665-6961
Ed McColgan	Home:	613-225-4161
	Cell:	613-858-8411
Harold McKenny	Home:	819-458-3531
	Cell:	819-743-9226
Ralph McColgan	Home:	613-225-7059
	Cell:	613-222-4306



Quyón Ferry Canada Inc

## 4. Security Equipment

The following section outlines the available security and safety equipment on both the "The McColgan" and the "The McColgan II" vessels.

### 4.1 The McColgan

adult lifejackets	32	pyrotechnics (flares)	3
child lifejackets	4	fog horn	1
lifeboat with paddles	1	fog bell	1
inflatable life raft	1	anchor with 100 ft. chain	1
ring buoys with lights	2	search light	1
ring buoys with ropes	2	GPS guidance system	1
gas bilge pump	1	compass	1
hand bilge pump	1	1 mobile radio system	1
fire hose	1	14 ft. pike pole	1
fire pails with ropes	3	flashlights	2
fire extinguishers	3	spare D cell batteries & bulb	2
container of sand	1	spare 12 volt battery	1
fire axe	1	first aid kit	1



Guyon Ferry Canada Inc

## 4.2 The McColgan II

adult lifejackets	38	pyrotechnics (flares)	3
child lifejackets	4	fog horn	1
lifeboat with paddles	1	fog bell	1
inflatable life raft	1	anchor with 100 ft. chain	1
ring buoys with lights	2	search light	1
ring buoys with ropes	2	GPS guidance system	1
gas bilge pump	1	compass	1
hand bilge pump	1	1 mobile radio system	1
fire hose	1	14 ft. pike pole	1
fire pails with ropes	3	flashlights	2
fire extinguishers	3	spare D cell batteries & bulb	2
container of sand	1	spare 12 volt battery	1
fire axe	1	first aid kit	1



Quynon Ferry Canada Inc

## 5. Emergency Situation Procedures and Protocols

### 5.1 Evacuation Necessary

For all emergency situations that may require evacuating the vessel, please refer to the Evacuation Plan located in this binder for proper evacuation procedures.

### 5.2 Man Overboard

If a person should fall overboard, the following tasks should be performed.

1	Notify the Captain immediately and throw a ring buoy (with light, if at night) in the general direction of the person in the water, ensuring that it does not hit the individual.
2	The Captain shall stop the engine and notify the home office. The deck-hand shall put on a lifejacket while the Captain turns the vessel around, ensuring there is no danger of hitting the person in the water.
3	If necessary, the deck-hand shall lower the lifeboat with paddles into the water to retrieve the person.
4	The crew member with the lifejacket shall if necessary, enter the water to take the ring buoy to the person in distress or assist him into the boat.
5	The Captain shall notify the home office of their actions to date and advise whether ambulance or police assistance is required.

**In early spring or late fall, crew members should be aware of the danger of hypothermia. If at all possible, they should avoid entering the water at these times of the year.**



Guyon Ferry Canada Inc

### 5.3 A Fire or Smoke Is Detected

If a fire or smoke is detected in the engine room, the following tasks should be performed.

1	Notify the Captain immediately.
2	The Captain shall shut off the engine and fuel supply. The first mate attempts to extinguish the fire with a CO2 extinguisher.
3	<b>If the first mate cannot extinguish the fire:</b> The Captain shall give his verbal announcement to the passengers: "Attention please, we have a fire in the engine room, which we have been unable to extinguish. As of yet, there is no real danger, the fuel supply has been cut off. But in the event that it is deemed necessary, all passengers will prepare for evacuation. Please remain calm and assemble at the location designated by the crew."
4	The anchor is dropped to secure the ferry and to keep the fire from shore. The First Mate assembles all passengers at the furthest point from the fire. He issues lifejackets to all passengers and instructs them on the correct way to put on and secure them in place.
5	The Captain shall attempt to extinguish the fire with all at his disposal, CO2 extinguishers, sand and by using the fire pump and hose, being aware of the possible danger of explosion. If he is unable to extinguish the fire, he should close the doors to the engine room and prepare for full evacuation. In either case, he shall notify home office of his actions and advise if further assistance is required. (Captain performs these duties while his Mate is issuing lifejackets to passengers).
6	If the fire cannot be extinguished and the captain deems evacuation necessary please refer to the Evacuation Plan located in this binder for proper evacuation procedures.



Quyon Ferry Canada Inc

## 5.4 A Fire or Smoke Is Detected In a Vehicle

If a fire or smoke is detected in a vehicle, the following tasks should be performed.

1	Notify the Captain immediately.
2	All passengers should be moved to that part of the vessel which is the furthest point from this vehicle.
3	The Captain shall stop the engine and notify the home office.
4	If possible, the Captain should shut off the vehicle's gas supply and attempt to extinguish the fire with all at his disposal, the fire extinguishers, sand, water pump and hose.
5	If the fire cannot be extinguished, the vehicle should be pushed overboard. If this is not possible, the anchor should be dropped to secure the ferry and keep the fire from shore.
6	If the captain deems evacuation necessary please refer to the Evacuation Plan located in this binder for proper evacuation procedures.



Quiyon Ferry Canada Inc

## 5.5 Grounding the Vessel

If grounding of the vessel occurs, the following tasks should be performed.

1	Captain shall stop the engine and notify the home office immediately.
2	If there is no damage to the vessel, the Captain should calm the passengers, assuring them that there is no danger.
3	The propeller drive shaft should be unlocked and raised so that it is no longer touching bottom. If the propeller is still submerged, but not touching bottom, the shaft should again be locked in place and the engine can be used to propel the vessel off the bottom.
4	If the vessel cannot be gotten off the bottom on its' own power, assistance should be requested from the home office.
5	If there is a danger of the vessel sinking, the Captain should prepare for immediate evacuation, making his announcement to passengers and following evacuation procedures. Please refer to the Evacuation Plan located in this binder for proper evacuation procedures.

## 5.6 Vehicle Leaking Gas

If it is detected that a vehicle is leaking fuel, the following tasks should be performed.

1	Whether it is from the gas tank or a fuel line, notify the Captain immediately
2	The Captain shall ensure that all passengers are aware of the danger and enforce "NO SMOKING".
3	The First Mate shall retrieve sand from the container on board, spread it over the gas on the deck and beneath the leak.



Quyón Ferry Canada Inc

### 5.7 Vehicles Transporting Dangerous Goods (Propane etc.)

When crossing vehicles which are transporting dangerous goods, the following tasks should be performed.

1	The Captain shall ensure that vehicles carrying dangerous goods, such as propane tanks, etc., are always placed near points of entry or exit.
2	He will also enforce "NO SMOKING" while such a vehicle is on board.

### 5.8 No Smoking in Engine Room

The Captain shall ensure that NO SMOKING in the engine room is strictly enforced.

### 5.9 Medical Emergency

If a medical emergency has occurred, the following tasks should be performed.

1	Having been advised of a medical emergency, the Captain will stop the vessel, attend to the person in distress and instruct the first mate to advise home office of the situation and if medical assistance is required.
2	The Captain or first mate shall check to see if any passengers on board are doctors or nurses and ask for their assistance.
3	If there are no medical personnel available, the Captain shall make the patient as comfortable as possible performing CPR and/or applying proper bandages as needed. He will then instruct the first mate or an able passenger to remain with the patient.
4	The Captain will take the vessel to the shore to meet the ambulance.
5	Having assisted the ambulance attendants, he will report the status of the situation to the home office.



Quyón Ferry Canada Inc

## 5.10 Pollution Emergency

If a pollution emergency has occurred, the following tasks should be performed.

1	The Captain shall stop the vessel and attempt to contain the contaminant to a small section of the vessel and if possible shutting off the supply of fuel or lube oil.
2	He shall notify head office of the situation and advise if any contaminant has entered the water and if Environment Canada should be called.
3	He will then spread the absorbent material at his disposal (stored on board in engine room) over the contaminant.
4	If possible, the Captain shall take the vessel to shore. If the vessel cannot operate under its' own power, the Captain shall ask head office for assistance.
5	He will advise the passengers of the situation, telling them that there is no danger, to remain calm and that they will be towed to shore shortly, that due to a fuel or oil leak he is unable to operate the engine.

*First Aid Supplies*

SCHEDULE II  
(Subsection 13.6(2))  
First Aid Supplies and Equipment

Item	Supplies and Equipment	Column				
		II	III	IV	V	VI
		Type of First Aid Kit				
		A	B	C	D	E
		Quantity per Type of First Aid Kit				
1.	Antiseptic-wound solution, 60 mL or antiseptic swabs (10-pack)	1	2	3	8	1
2.	Applicator-disposable (10-pack) (not needed if antiseptic swabs used)	1	2	4	8	--
3.	Bag-disposable, waterproof, emesis	1	2	2	4	--
4.	Bandage-adhesive straps <i>OK</i>	12	100	200	400	8
5.	Bandage-gauze 2.5 cm x 4.5 m (not needed if ties attached to dressing) <i>OK</i>	2	6	8	12	--
6.	Bandage-triangular-100 cm folded and 2 pins <i>OK</i>	2	4	6	8	1
7.	Container-First Aid Kit <i>OK</i>	1	1	1	1	1
8.	Dressing-compress, sterile 7.5 cm x 12 cm approx. <i>OK</i>	2	4	8	12	--
9.	Dressing-gauze, sterile 7.5 cm x 7.5 cm approx. <i>OK</i>	4	8	12	18	2
10.	Forceps-splinter <i>OK</i>	1	1	1	1	--
11.	Manual-First Aid, English-current edition <i>OK</i>	1	1	1	1	--
12.	Manual-First Aid, French-current edition <i>OK</i>	1	1	1	1	--
13.	Pad with shield or tape for eye <i>OK</i>	1	1	2	4	1
14.	Record-First Aid (section 13.9) <i>OK</i>	1	1	1	1	1
15.	Scissors-10 cm <i>OK</i>	--	1	1	1	--
16.	Tape-adhesive, surgical 1.2 cm x 4.8 m (not needed if ties attached to dressing) <i>OK</i>	1	1	2	3	--
17.	<del>Antipruritic lotion 30ml. or swabs (10 packs)</del> <i>OK</i>	1	1	1	2	--
18.	Bandage-elastic 7.5 cm x 5 m <i>VIA</i>	--	--	1	2	--
19.	Blanket-emergency, pocket size <i>VIA</i>	--	--	--	--	1
20.	Dressing-bum, sterile, 10 cm x 10 cm <i>OK</i>	1	1	1	2	--
21.	Hand cleanser or cleaning towelettes, 1 pack <i>OK</i>	1	1	1	1	--
22.	Splint set with padding <i>none</i>	--	1	1	1	--
23.	Stretcher	--	--	1	1	--

*Need*

~~Antipruritic lotion~~

*Supplies and Equipment*

*none 2.5 m*

*OK*

*VIA*

*VIA*

*OK*

*OK*

*none*

5. Emergency boat and suitable boat equipment consists of Emergency Boat and Suitable Boat Equipment

- (a) buoyant oar that are
- (i) sufficient in number to enable the complement to make headway in calm sea, and
- (ii) each provided with thole pins, crutches or equivalent arrangements that are attached to the emergency boat or suitable boat by lanyards or chains;
- (b) one buoyant oar;
- (c) [Repealed, SOR/2001-179]
- (d) one painter that is placed at the forward end and attached to a release device;
- (e) one buoyant line that is not less than 50 m in length and strong enough to tow a life raft that is loaded with 50 persons and its equipment;
- (f) one watertight electric flashlight suitable for Morse signaling and, in a watertight container, one spare set of batteries and one spare bulb for the flashlight;
- (g) [Repealed, SOR/2001-179]
- (h) two buoyant rescue quirts, each attached to not less than 30 m of buoyant line;
- (i) if the ship is engaged on a voyage other than a home-trade voyage, Class IV, or a minor water's voyage, Class II, thermal protective aids for two persons or 10 per cent of the complement, whichever is greater;
- (j) one safety boat-hook;
- (k) if the boat is rigid, one knife or shearer; and
- (l) if the boat has inflatable compartments:
  - (i) one buoyant safety knife;
  - (ii) one manually operated pump or bellows; and
  - (iii) one repair kit in a watertight container for repairing punctures



Guyon Ferry Canada Inc

## 2. Employee Registrar

The following table lists the names of the employees who have received the proper training necessary to be a seaman aboard the McColgan and the McColgan II.

1	McColgan, Donald	<i>Donald McColgan</i>	Owner/Captain	04-04-2006
2	McColgan, Ralph	<i>Ralph McColgan</i>	Captain	04-04-2006
3	McColgan, Edward	<i>Edward McColgan</i>	Captain	04-04-2006
4	McKenny, Harold	<i>Harold McKenny</i>	Captain	04-04-2006
5	McColgan, Charles	<i>Charles McColgan</i>	Captain	04/04/2006
6	Scott, Edmund	<i>Edmund Scott</i>	Captain	04/04-2006
7	Desjardins, Paul	<i>Paul Desjardins</i>	Captain	04-04-2006
8	Kilbride, Steve	<i>Steve Kilbride</i>	Captain	04-04-2006
9	MCCOLGAN, DONALD	<i>D. McColgan</i>	"	30-03-2007
10	MCCOLGAN, RALPH	<i>Ralph McColgan</i>	"	30-03-2007
11	MCCOLGAN, EDWARD	<i>Edward McColgan</i>	"	30-03-2007
12	MCKENNY, HAROLD	<i>Harold McKenny</i>	"	30-03-2007
13	MCCOLGAN, CHARLES	<i>Charles McColgan</i>	"	30-03-2007
14	SCOTT, EDMUND	<i>Edmund Scott</i>	"	30-03-2007
15	DESJARDINS, PAUL	<i>Paul Desjardins</i>	"	30-03-2007
16	KILBRIDE, STEVE	<i>Steve Kilbride</i>	"	30-03-2007